



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

A 253 / 75



RECUEIL

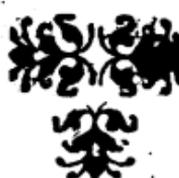
DE QUELQUES

TRAITEZ

DE

DEVOTION.

Seconde Edition.



A PARIS,
 Chez C. Savreux Libraire & Relieur
 ordinaire du Chapitre, au Parvis
 N. Dame aux trois Vertus.

M. DC. LII.

Avec Approbation & Privilège.



Les Traitez contenus en ce Recueil.

Profession de Foy, & protestation de viure Chrestiennement.

Ceremonies du Baptesme.

Promesses & Obligations du Baptesme.

Excellent discours de S. Chrysostome touchant l'Education des enfans, Sur le sujet de la Penitence, Et contre ceux qui se comportent irreueremment en l'Eglise.

Devoirs des Peres & Meres, Maistres & Maistresses selon la Parole de Dieu & le sentiment des Saints.

Deux sermons traduits de saint Bernard.

Discours en forme de Lettre de N. S. I E S V S - C H R I S T à l'ame qui luy est deuote.

MYSTERIVM FIDEI



*Hæc est victoria, quæ vincit mundum, Fides nostra. 1. Ioan. 5.
Bosse fecit Cum privilegio Regis Saureux excudit*

PROFESSION
DE FOY,
ET
PROTESTATION
DE VIVRE
Chrestiennement.

*Avec les Ceremonies & Promesses
du Baptesme.*

 BIBLIOTHÈQUE S. J.
* * *
Les Fontaines
60 - CHANTILLY

A PARIS,

Chez C. SAVREUX Libr. & Re-
lieur ord. du Chapitre, au Parvis
N. Dame aux trois Vertus.

M. DC. LI.

Avec Approbation & Priuilege.



*PROFESSION DE FOY
& protestation de vie
Chrestienne.*

M On Dieu vous nous auez tous appellez par vostre misericorde pour estre purifiez par les eaux viues du baptesme ; mais nos pieds estant encore foibles & engourdis , ils ne pouuoient pas suiure vne vocation si douce, nos langues estoient muettes & ne pouuoient pas vous remercier d'une grace si rare, nos cœurs estoient insensibles & incapables d'accepter vne offre & vne sermonce si charitable : Mais maintenant que vous nous auez donné par vn surcrois de faueur le saint & salutaire vsage des puissances de nos corps & de nos ames : permettez nous de courir à l'odeur de vos parfums , de chanter vos misericordes , parce qu'elles sont eternelles & infinies ; & de vous presenter nos

A ij

cœurs contrits & humiliez dans la reconnoissance publique, que nous faisons de nostre pauvreté & de nos miseres spirituelles : Donnez par vn effect de cette misericorde ineffable vne langue à ce cœur prosterné à vos pieds, afin qu'il vous parle veritablement & sincerement.

Je N. me propose & me resouds solemnellement deuant mon Dieu & toute la cour celeste, en presence de son Eglise & entre les mains de mon Pasteur, de viure & de mourir, estant soustenu & fortifié par la grace de mon Dieu, dans la creance de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine: C'est à dire que je veux croire jusques à l'effusion de mon sang tous les mysteres, qu'elle nous propose, & particulierement le mystere adorable de la Trinité, le saint mystere de l'Incarnation & le tres-auguste mystere du saint Sacrement.

Je proteste estant assisté de la grace du bon Dieu de vouloir combattre

toute ma vie les ennemis de mon salut, sçauoir le diable & toutes les puissances de l'enfer, le monde, & toutes ses conuoitises; moy-mesme & toutes mes cupiditez.

Je declare donc vne guerre mortelle à Sathan, & renonce maintenant pour tousiours à son orgueil & à ses maudites suggestions, avec dessein de m'opposer à tous ses efforts par l'obeissance, que IESVS-CHRIST a renduë à son Pere Eternel, & par celle que je veux rendre à toutes les personnes sacrées de la sainte Trinité, aux ordonnances de l'Eglise, & aux charitables instructions de mes Pasteurs, que je desire de regarder desormais comme mes protecteurs, & mes Anges tutelaires & visibles durant tout le cours de ma vie.

Je forme cette resolution en IESVS CHRIST & par sa grace de regarder le monde comme vn monstre, duquel l'haleine & les approches ne peuuent estre que dangereuses, & le

consentement à ses cupiditez que contagieux & mortel. Je tascheray donc d'esteindre les feux de la concupiscence de la chair par vne continuelle mortification de mes sens, ne leur permettant de recevoir aucune satisfaction, ny l'usage d'aucune creature sans besoin & necessité.

Je m'efforceray d'aneantir la cupidité des yeux, c'est à dire la curiosité de trop sçauoir, & le desir immodéré des biens de la terre, par le desir que je veux mettre en pratique de n'apprendre & de ne sçauoir que **IESVS-CHRIST**, mais **IESVS-CHRIST** crucifié, & les moyens de m'y confirmer par la resolution que je fais de ne point thesaurizer en ce monde, mais de donner aux pauvres ce qui me restera apres auoir pris ce qui m'est necessaire pour ma subsistance selon les Reigles & les Maximes de l'Euan-gile.

Je trauailleray à destruire la super-

be de la vie par le respect que je desire de rendre à tous les ordres de la providence de Dieu sur moy, par la consideration des besoins, que je reconnois auoir de momét en moment de la grace de IESVS-CHRIST, par l'obeissance ponctuelle, que je desire de porter à la loy & aux commandemens de Dieu, & enfin par la soumission & la reuerence que je veux auoir pour tous ses saints enseignemens.

Je reconnois que je n'ay point de plus puissant ennemy que moy-mesme, c'est à dire mon corps, mon jugement & mon amour propre, j'espere avec la grace de Dieu de traiter mon corps comme vn seruiteur & vn esclau, en luy faisant porter la croix & l'enuironnant de la mortification de IESVS-CHRIST. I'espere de destruire mon jugement particulier par la soumission que je rendray à celui de IESVS-CHRIST qui est tousiours veritable & juste, & lequel je consulteray comme mon oracle infallible

auparavant que de rien résoudre.

I'espere de mourir à ma propre volonté par l'estroite liaison que je pretens auoir aux volontez & aux decrets de Dieu sur toute la conduite de ma vie, lesquels me seront fidellement expliquez par mes Pasteurs. Voila le son & l'echo de la voix, ô mon Dieu, que vous avez formé dans le cœur de vos ennemis qui par vostre grace sont deuenus vos seruiteurs quoy qu'inutiles, & enfin vos enfans bien-amez. Nous vous supplions tres-humblement que cette parole ne soit pas vne semence infructueuse, mais qu'elle produise des fruiçts dignes d'une penitence continuelle en nos ames, afin que le peché n'y puisse trouuer aucune entrée, puis que nostre ame est deuenue la demeure de l'esprit de Dieu, & le temple dedié à
I E S V S - C H R I S T.

CERE-



*Spero autem in Domino Iesu. Philip. 2.
Bosse fecit Cum priuil. Regis Savreux excud.*



CEREMONIES

DV BAPTESME,

Mises en François.

*Après que le Parain a donné le nom,
le Prestre dit :*

DEMON, fors de cette image de Dieu par le commandement de ce Dieu mesme, & fais place au saint Esprit.

*Après le Prestre fait le signe de la Croix,
& dit :*

Je mets le signe de la sainte Croix de nostre Seigneur IESVS-CHRIST sur vostre front, Au nom du Perc, & du Fils, & du saint Esprit.

Le Prestre fait après le signe de la Croix sur la poitrine de l'enfant, & dit :

Je fais le signe de la sainte Croix
A

de N. S. I. C. sur vostre poictrine,
 Au nom du Pere, & du Fils & du
 saint Esprit.

*Puis apres le Prestre tenant sa main sur la
 teste de l'enfant, dit cette*

O R A I S O N.

DIEU Eternel & tout-puissant
 pere de nostre Seigneur IESVS
 CHRIST, jetez les yeux de vostre
 misericorde sur vostre seruiteur que
 vous avez daigné appeller au princi-
 pe de la foy : guerissez son cœur de
 toutes sortes d'aveuglemens : rom-
 pez toutes les chaines dont satan le
 tenoit lié : ouurez luy, Seigneur, la
 porte de vostre bonté, afin qu'estant
 marqué du sceau de vostre sagesse, il
 soit exempt de la puanteur de tous
 les desirs du siecle ; & qu'estant rem-
 ply de la bonne odeur de vos com-
 mandemens, il vous serue avec joye
 dans vostre Eglise en s'auançant de
 jour en jour dans la perfection, il soit

rendu capable de vos graces ayant
 receu le remede salutaire de vostre
 Baptesme par les merites du mesme
 I. C. N. S. *℞.* Ainsi soit-il.

AVTRE ORAISON.

SEIGNEUR, nous vous supplions
 d'exaucer nos prieres, & de con-
 server & de proteger cét eslu par la
 vertu & par l'efficace du signe de la
 sainte Croix, du signe de laquelle
 nous le marquons, afin que gardans
 inuiolablement les premieres mar-
 ques de la grandeur de vostre gloire,
 il merite de paruenir par l'obserua-
 tion fidele de vos commandemens à
 la grace de la regeneration par le
 mesme I. C. *℞.* Ainsi soit-il.

AVTRE ORAISON.

SEIGNEUR Dieu qui estes le
 Createur du genre humain, &
 qui en auez voulu estre le reforma-
 teur, foyez propice au peuple que
 vous auez adopté, & faites partici-

A ij

part du nouveau Testament, cét enfant né du peuple nouveau, afin que les enfans de la promesse se rejouissent d'auoir receu par vostre grace ce qu'ils ne pouuoient esperer d'eux mesmes par I. C. N. S.

La benediction du sel, le Prestre dit :

✠. Nostre secours nous vient du Seigneur.

℞. Qui a fait le Ciel & la terre.

Je t'exorcise creature du sel au nom de Dieu le Pere tout-puissant, & par l'amour que nostre Seigneur I. C. nous a porté, & par la vertu du saint Esprit. Je t'exorcise par le Dieu viuant, par le vray Dieu, par le Dieu saint, par ce Dieu qui t'a créé pour la conseruation du genre humain, & qui a commandé à ses seruiteurs de te benir pour l'vtilité de ceux qui croyent en luy, afin que tu deuisses vn Sacrement salutaire pour chasser l'ennemy ; c'est pour cela ; Seigneur nostre Dieu, que

5

nous vous supplions de sanctifier ce sel par vostre sainteté, de le benir de vostre benediction & de le rendre vne parfaite medecine pour ceux qui le receuront, qu'il demeure dans leurs entrailles, & qu'il les rende incorruptibles au nom de N. S. I. C. qui doit juger les viuans & les morts, & le monde par le feu.

*Incontinent on jette de l'eau benite sur le sel,
& le Prestre en prend un peu & le met sur
la bouche de l'enfant, en disant :*

ψ. Receuez le sel de la sagesse, afin que le Seigneur vous octroye la vie eternelle.

℞. Ainsi soit-il.

*Puis la Prestre estendant sa main sur l'enfant,
dit :*

ψ. Le Seigneur soit avec vous.

℞. Et avec vostre esprit.

O R A I S O N.

P R I O N S.

DIEU de nos peres, Createur de tout le monde, nous vous

A iij

prions humblement de faire misericorde à vostre seruiteur, & de ne permettre point qu'ayant gousté du sel, il n'ait plus long-temps faim : Mais qu'il soit des maintenant rassasié des viandes celestes, afin qu'il soit toujours dans la ferueur de l'esprit, dans la joye de l'esperance, & qu'il employe toute sa vie à vostre seruice. Conduisez-le à la fontaine de la regeneration, afin qu'il puisse participer aux promesses que vous avez faites aux fideles par N. S. I. C.

A V T R E.

DIEU d'Abraham, Dieu d'Isâc, Dieu de Iacob, Dieu qui estes apparu à Moÿse vostre seruiteur sur la montagne de Sinaï, qui avez tiré les enfans d'Israël de l'Egypte, leur donnant vn Ange pour protecteur & pour les conduire de jour & de nuit : Je vous prie, Seigneur, d'enuoyer aussi vostre saint Ange pour proteger vostre seruiteur & le con-

duire à la grace du Baptesme par
nostre Seigneur IESVS-CHRIST.

*Puis le Prestre fait les exorcismes sur
l'enfant.*

IE t'exorcise esprit immonde, Au
nom du Pere, & du Fils, & du
saint Esprit, Et te commande de
sortir de ce seruiteur de Dieu, C'est
celuy-là qui te le commande, qui a
marché sur les eaux; qui donna la
main à saint Pierre lors qu'il s'alloit
enfoncez dans l'eau: obeïs donc
maudit, à cette sentence qu'il pro-
nonce contre toy, fais honneur au
Dieu viuant, fais honneur à IESVS-
CHRIST son Fils, & au saint Es-
prit, retire toy de ce seruiteur de
Dieu, parce que ce grand Dieu &
N. S. I. C. luy ont fait misericorde
de l'appeller à la grace de la sainteté
du Baptesme, & ne sois jamais si
hardi que de violer le signe de la
sainte Croix que nous imprimons
sur son front par N. S. I. C.

Sache, Satan, que le jour de ton supplice s'approche, que des tourmens extremes t'attendent, que ton jugement est bien proche, & que l'arrest qui te condamnera aux flammes eternelles avec tous les anges ne tardera pas long-temps à venir: c'est pourquoy maudit, reconnois le Dieu viuant, rends luy l'honneur que tu dois, rends aussi l'honneur à son Fils & à son saint Esprit, au nom duquel je te commande qui que tu sois esprit immonde, de sortir de ce seruiteur de Dieu, lequel Dieu mesme & nostre Seigneur IESVS-CHRIST ont daigné par leur infinie bonté appeller aujourd'huy à la grace & à la fontaine sacrée du Baptesme, & l'ont par les eaux salutaires de la regeneration fait leur temple, luy ayant remis tous ses pechez, Au nom de N. S. I. C. qui doit juger les viuans & les morts, & le monde par le feu.

*Puis le Prestre prenant de la salive & mettant
le doigt dans l'oreille de l'enfant, dit :*

EPHETA, c'est à dire fois ouuerte.

Puis faisant le mesme aux narrines, il dit :

En odeur de sainteté.

*Puis faisant le mesme à l'oreille gauche,
il dit :*

**Fuis, Satan, car le jugement de
Dieu est proche, Au nom du Pere, &
du Fils, & du saint Esprit.**

*Ces exorcismes estans acheués, on dit le Pater,
Aue Maria, & le Credo, & le Prestre
prenant les langes de l'enfant, dit :*

**Entrez dans le Temple de Dieu,
afin que vous obteniez la vie eter-
nelle.**

Rz. Ainsi soit-il.

*Et puis le Prestre demandant le nom de l'enfant
au Parain & à la Maraine, dit :*

Renoncez-vous au diable.

Le Parain pour l'enfant respond,
I'y renonce.

Puis le Prestre dit,

Renoncez-vous à toutes ses pompes.

Le Parain & la Maraine respondent,

I'y renonce.

Le Prestre, Renoncez-vous à toutes ses œuures.

Le Parain & la Maraine respondent,

I'y renonce.

Après le Prestre oignant l'enfant sur la poitrine & entre les espaules, dit :

Je vous oins d'huile sainte en I. C. N. S. pour la vie eternelle.

Et après qu'on a interrogé ceux qui respondent pour l'enfant sur nostre Croissance, le Prestre leur demande,

Que demandez-vous.

Le Parain & la Maraine respondent,

Le Baptesme.

Le Prestre, Voulez-vous estre baptisé.

Le Parain & la Maraine respondent,

Je le veux.

Puis le Prestre dit,

Je vous baptise, Au nom du Pere,
& du Fils, & du saint Esprit, Ainsi
soit-il.

Puis le Prestre dit cette

O R A I S O N.

QU E le Dieu tout-puissant pere
de nostre Seigneur I. C. qui
vous a fait renaitre de l'eau & du
saint Esprit, & qui vous a pardon-
né tous vos pechez; vous oigne du
Chresme de salut en I. C. N. S. pour
la vie eternelle.

*Après cela le Prestre prend le Cresmeau & le
met sur la tēte de l'enfant, disant:*

Receuez ce vestement blanc, saint
& sans tache & portez-le tel deuant
le tribunal de N. S. I. C. afin que
vous ayez la vie eternelle.

*Et puis il luy donne un Cierge allumé
à la main, disant :*

Receuez ce Cierge allumé, & jet-
tant vne lumiere pure, gardez vostre
Baptême afin que vous meritez
d'aller au deuant de l'époux, avec
tous les Saints de ce palais celeste,
lorsqu'il viendra aux nopces, & que
vous puissiez jouir de la vie eter-
nelle. Ainsi soit-il.

Fin des Ceremonies du Baptême.

Vive IESVS dans mon cœur,
Amen.

*Vive IESVS de qui la mort,
Montre combien l'amour est fort.*



*Qui diligit Deum, diligit et fratrem
suum. 1. Ioan. 4:
Besse fecit Cum privilegio Reg. Saureux excudit*



P R O M E S S E S E T
*obligations du Baptesme pour
 ceux qui se veulent serieu-
 sement conuertir.*



L n'y a rien de plus im-
 portant que la connois-
 sance des obligations du
 Baptesme, principale-
 ment à celuy qui pense à vne serieu-
 se & veritable penitence; qui con-
 siste à r'entrer dans l'alliance con-
 tractée avec Dieu au Baptesme, &
 qu'on a violée par le peché, c'est ce
 qu'a remarqué le Pape Greg. 7. li-
 ure 7. Ep. 10. *Nous disons, que
 cette Penitence est inutile & sans
 fruit, laquelle on reçoit de telle sor-
 te, que l'on ne laisse pas de demeurer
 dans la mesme faute, ou vne sem-
 blable. C'est pourquoy, quiconque*

A

veut faire vne veritable Penitence, il est necessaire qu'il retourne à l'origine de la Foy, & qu'il veille soigneusement à garder les promesses qu'il a faites au Baptesme, parce qu'autrement ce n'est qu'un desguisement, & vne feinte, & non pas vne veritable Penitence.

La premiere chose qu'une personne qui veut renouveler sa vie & entrer dans les obligations de son Baptesme doit faire; c'est de s'humilier & de se confondre devant Dieu, de les avoir si tard connus & étudiés, veu que le Baptesme est un contract ou un pact que l'on fait avec Dieu, où il y va de l'Eternité, suivant lequel nous serons jugés quand nostre ame se separera de nostre corps. Et si les personnes du siecle ont tant de soin de conserver leurs Contracts de constitution, & d'en sçavoir les conditions & les circonstances; combien à plus forte raison un Chrestien est-il obli-

gé de sçauoir & de pratiquer ce qu'il a promis à Dieu, dans vn Sacrement si necessaire & si Diuin.

I. L'Enfant demeure à la porte de l'Eglise iusques à tant qu'il soit exorcisé; parce qu'ayant le peché originel il est possédé du Diable dās le cœur, & la premiere parole que dit sur luy le Pasteur, est vn commandement qu'il fait au Diable de se retirer de cette image de Dieu, & de faire place au S. Esprit.

II. Il luy imprime le signe de la Croix sur le front qui est le signe de la honte, pour luy faire entendre qu'il ne doit iamais rougir de faire les actions Chrestiennes, & de porter la Croix avec IESVS-CHRIST.

III. Il luy fait le signe de la Croix sur le cœur, pour mōstrer qu'il doit desirer, rechercher, aimer & prendre son repos en la Croix: car le cœur est le siege des desirs, de l'amour, de la joye, & du repos en ce que l'on a ardemment souhaitté.

A ij

IV. En suite le Curé apres auoir beny le sel qui est le Symbole de la Sageſſe, en met quelques grains dás la bouche de l'enfant , luy diſant qu'il eſt neceſſaire qu'il ſoit pourueu de la Sageſſe celeſte des Saints, s'il veut que Dieu luy ſoit propice en la vie Eternelle.

V. Apres auoir acheué l'exorcisme il l'introduit dans l'Egliſe, ce qui monſtre que toutes les perſonnes qui ont quelque part aux ceuures du Diable, qui ont confulion de viure en public Chreſtienne-ment, qui rougiſſent de l'Euangiſte, qui n'ayment & ne deſirent pas la Croix, qui n'ont vne Sageſſe Diuine, ſont indignes d'entrer meſmes à l'entrée de l'Egliſe & de prier avec les fideles.

VI. Quád le Curé a conduit l'enfant aux fonds Baptismaux, auparauant que de le regenerer, il luy demande, ou bien à ſon Parein qui eſt ſa caution & qui reſpond pour

luy; s'il renonce au Diable, à toutes ses œuvres, & à ses pompes; c'est à dire au monde present, qui consiste, selon l'Apostre saint Iean, en l'amour des plaisirs, des richesses & des honneurs. Il l'oblige de luy faire trois responses distinctes & separées; ce qui montre que c'est vne disposition absolument requise pour receuoir l'Auguste qualité d'enfant de Dieu dans le Baptesme.

VII. Alors il oinct d'huile Sacrée son estomac & ses espaules; pour luy faire entendre que la vie du Chretien ne doit pas estre lasche & oyeuse, mais que c'est vne difficile & courageuse milice. *Labora sicut bonus miles Christi Iesu*, dit l'Apostre.

VIII. Et apres luy auoir fait rédre compte de sa Foy il le Baptesme au nom du Pere, du Fils, & du S. Esprit, ce qui le fait veritable enfant de Dieu & luy donne droit à son heritage & à sa gloire Eternelle, car la filiation donne par vne conse-

quence necessaire droit à tous les biens du Pere. *Si Filius & hæres per Deum*, dit l'Apostre.

IX. Ensuite le Pasteur l'oint du Chresme de salut au sommet de la teste ; ce qui monstre sa dignité Royale, non seulement sur toutes ses passions & sur le monde present: mais aussi son pouuoir souuerain sur toutes les œuures de Dieu, puisque son saint Chresme luy confere vne Sainte participation de la Royauté Diuine.

X. Apres le Pasteur le reuest d'vne robe ou d'vn chresmeau blâc, luy disant, *Enfant reçois cette robe blanche & la porte deuant le Tribunal de IESVS-CHRIST, afin que tu puisse obtenir la vie Eternelle, & viure dans le siecle des siecles*. La couleur blanche a deux qualités : la premiere est d'estre le Symbole de l'innocence, la seconde d'éblouyr les yeux de ceux qui la regardent; ce qui nous oblige à mener

vne vie si innocète & si sainte qu'elle esblouyffe & condamne les pecheurs & ceux qui perissent dans les œuures du siecle.

XI. Incontinent apres le Prestre met vn flambeau ardent dans la main droite du Baptisé ou de son Parein, pour monstrier que sa Foy qui est designée par la lumiere, doit estre bruslante de charité & de bōnes œuures, qu'elle doit estre irreprehensible, & esclairer tout le monde.

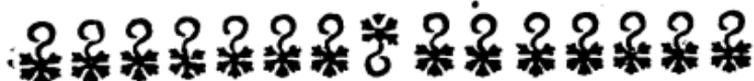
XII. En fin toutes les Cloches de l'Eglise sonnent pour tesmoigner la ioye qui est dans le Ciel, à cause que cét enfant a quitté la famille d'Adam, pour entrer en celle de IESVS - CHRIST, qui ne Baptise pas d'eau seulement comme Sainct Iean: mais qui Baptise par l'Infusion du Saint Esprit, & de la Grace, de laquelle l'eau n'est que le signe exterieur & visible.

Tout ainsi que les Magistrats se-

culiers ne décident iamais les differends qui sont entre les parties, par le droit ny par des interrogatoires, quand il y a quelques conventions entr'elles : mais ils se font représenter les Contracts qu'elles ont faits pour iuger selon les clauses & conditions qui y sont portées; aussi celuy qui n'observe pas la promesse solennelle qu'il a fait à Dieu, à la veüe de l'Eglise & des Anges dans le Sacrement de Baptême, est desia iugé, & il ne sera pas nécessaire que le iuge redoutable entre dans la discussion & dans l'examen en particulier des actions de sa vie, pour le condamner. Et ceux qui meinent vne vie delicieuse ou sans Croix volontaires, sont morts véritablement aux yeux de Dieu, quoy qu'ils paroissent viuans à ceux des hommes, & la conduite de leur vie est vne opposition & vne contrariété formelle au Sacrement de Baptême; tellement qu'ils ne peuvent

s'attribuer qu'avec iniustice la qualité d'enfans de Dieu, ny le nom de Chrestien, & leurs esperances à l'heritage Celeste sont mal fondées.

Les Peres du Concile de Trente Session 14. Chap. 2. Disent que, *lors que nous auons violé nostre Baptesme, nous n'en pouuons recouurer la Grace qu'avec beaucoup de larmes & de travaux, & que c'est à bon droit que les Saints Peres ont appellé la Penitence, vn Baptesme laborieux, & dás vn autre endroit, que les Penitences doiuent estre proportionnées à la grandeur des pechés.*



RENOUUELLEMENT DES
vœux & des promesses
du Baptesme.

CEux qui voudront renouveler les vœux & les promesses du Baptesme, pourrôt dire à Dieu plus

par le sentiment du cœur, que par les paroles de la bouche: Seigneur, ie vous demande pardon de mon ingratitude, & de ne vous auoir iamais remercié de mon Baptesme, qui est vn Sacrement si necessaire que l'on ne peut, ny vous plaire dans la vie presente, ny regner avec vous dans l'autre: si l'on ne l'a receu & si l'on ne vit selon son esprit & selon les obligations que l'on y a contractées.

C'est pourquoy i' inuoque vostre grace & me propose me confiât en vous I. D'auoir toute ma vie le cœur tres-esloigné de l'orgueil, de l'erreur, du mensonge & de toutes les maximes du Diable.

II. De mener vne vie sainte & Chrestienne à la veüe de tous les hommes, & de reprendre avec courage tous ceux qui pecheront contre vous.

III. De rechercher, de desirer, d'aymer & de prendre mon repos en la Croix.

IV. De ne me conduire iamais par la prudence de la chair ny du monde ; mais par la sagesse des SS. & de n'affectionner que les choses de Dieu.

V. De n'estimer rien tant que d'estre admis en la cõpagnie des fideles, & d'auoir part à leur charité.

VI. De ne rechercher ny les honneurs du monde, ny les richesses perissables, ny les plaisirs des sens.

VII. De combattre incessammét pour vostre gloire & vos interests contre moy mesme, le Demon & le siecle present.

VIII. D'estimer la diuine dignité d'enfant de Dieu & le droit qu'elle dõne à l'heritage eternal plus que tous les hommes du monde.

IX. De commander par vostre Grace souuerainemét à toutes mes passions, d'assujeter les maximes du monde à celles de l'Euangile, & de ne soupirer qu'apres la iouissance & la possession de vostre Royaume

auquel il vous a pleu me donner droit par le Baptesme, & qui m'a esté representé par le Chresme.

X. De mener vne vie pure & innocente, qui edifie par sa Sainteté tous ceux qui me considereront.

XI. Que ma foy ne sera ny sterile ny oisive : mais qu'elle operera sans cesse par vne ardente Charité.

XII. Enfin, que ma vie & mes œuures donneront vn sujet perpetuel à l'Eglise triomphante & militante de se resjouir.

F I N.

P R O M E S S E S
E T O B L I G A T I O N S
D V S A C R E M E N T
D E
C O N F I R M A T I O N .



A P A R I S ,
Chez C. Savreux Libr. & Relieur
ord. du Chapitre , au Parvis
N. Dame, aux trois Vertus.

M. D C. L I I I .

Avec Privilège & Approbation.



P R O M E S S E S
E T O B L I G A T I O N S
D U S A C R E M E N T
D E C O N F I R M A T I O N ,

Pour servir à tous les Chrestiens & particulièrement à ceux qui l'ont receu sans s'y estre bien disposez, ou qui apres l'auoir receu n'en ont point conserué la grace, afin qu'ils rentrent en eux-mesmes & qu'ils s'efforcent de reparer cette perte par une serieuse penitence.



L y a tres-peu de Chrestiens qui fassent paroistre par leur conduite & par les actions de leur vie qu'ils ayent receu le Sacrement de Confirmation, parce qu'il y en a tres-peu qui soient instruits de l'excellence & de la dignité de ce Mystere diuin ; qui seçachent les obliga-

A ij

tions qu'ils contractent lors qu'ils le reçoivent, & qui ayent vn desir ardent de posseder les Graces particulieres qu'il communique.

Ce desordre est si commun dans l'Eglise & de si grande consequence, que quelques ames saintes se sont senti obligées de s'affliger & de gemir deuant Dieu pour obtenir de sa misericorde que sa grace ouure les yeux aux Chrestiens sur vn point si important à leur salut. Et c'est ce qui a porté quelques personnes poussées de zele pour le bien des ames à composer ce petit discours, qui contient vne breue Instruction sur ce Mystere; vne Priere pour en renoueler les promesses, & vn Aduis pour ceux qui ont des personnes sous leur charge qui ne l'ont point encore receu.

INSTRUCTION sur le Sacrement de Confirmation.

I. **L'**Eglise appelle ce Sacrement, le Sacrement de Con-

firmation ; parce qu'il donne à ce-
luy qui le reçoit vne grande force
interieure , vne sainte vigueur, vne
ferme consistance dans la vie Chre-
stienne ; parce qu'il acheue heureu-
sement en luy ce que le Baptesme
auoit commencé ; parce que d'en-
fant qu'il estoit, il en fait vn homme
parfait. C'est pourquoy le Pape
S. Clement dit : *Que celuy qui le ne-
glige ne peut estre parfait Chrestien ;*
à plus forte raison celuy qui le re-
çoit indignement.

II. La matiere du Sacrement de
Cõfirmation est le Chresme, qui est
vn cõposé mystereux qui se fait a-
uec de l'Huile & du Baume. L'Hui-
le marque la douceur , la facilité &
la misericorde que doit auoir celuy
qui l'a receu. Le Baume signifie la
bonne odeur & l'innocence d'vne
vie sainte, dont il doit estre remply.
La Forme est comprise dans ces pa-
roles: *Je vous marque du Signe de la
Croix, & ie vous Confirme du Chres-*

me salutaire, au nom du Pere, & du Fils, & du saint Esprit.

III. Le Ministre du Sacrement de la Confirmation & de la Consecration du saint Chresme, est l'Euesque, parce que nous voyons dans les Actes qu'il n'y auoit que les Apostres, auxquels les Euesques ont succedé, qui donnoient le saint Esprit à ceux qui auoient esté baptizez ; **I E S V S - C H R I S T** ayant voulu que le Sacrement de perfection & par lequel on entre dans la milice & dans le nombre de ses Soldats, fust conferé par le plus parfait de tous les Ministres de l'Eglise, & qui y tient la place de General.

IV. L'Euesque imprime le Signe de la Croix sur le front, parce que c'est la partie du corps où les effets de la crainte & de la honte se font paroître d'auantage, & afin que celuy qui est confirmé reconnoisse que ny la honte ny la crainte des

hommes ne doiuent point l'empescher de faire vne profession ouuerte, dans toutes les rencontres qui se presenteront, des maximes de l'Euangile, ny d'auoüer publiquement qu'il est Chrestien lors qu'il est sollicité du contraire, & que dans les compagnies on le presse de renoncer par ses actions ou par ses paroles à ce titre glorieux.

V. L'Euesque donne en suite vn petit soufflet à celuy qui reçoit ce Sacrement, afin de luy faire faire les premieres espreuues de son courage, & luy imprimer dans l'esprit, que desormais il doit estre vn genereux soldat de I E S V S - C H R I S T, qui doit souffrir toutes sortes de contradictions, de douleurs, de peines, d'injures & de confusions d'vne maniere tout à fait inuincible: Car le soufflet est toujours accompagné de douleur & d'ignominie.

V I. Enfin l'Euesque luy donne

A iiij

la Paix pour luy faire comprendre qu'il ne la peut chercher qu'inutilement parmy les hommes, parmy les honneurs & les dignités, parmy les plaisirs & les richesses du monde, non pas mesme dans vne vertu mediocre, & non encorre assez affermie dans le vray esprit du Christianisme; mais qu'il la trouuera dans l'amour parfait de **I E S V S - C H R I S T**, dans la plenitude de son Esprit Saint, dans vne vigueur perpetuelle, & dans la pratique de la doctrine & des maximes de l'Euangile.

V I I. Vne des plus illustres marques de la vertu du Sacrement de Confirmation, est ce qui parût en la personne des Apostres au temps de la Passion de Nostre Seigneur **I E S V S - C H R I S T**, & dans le jour de la Pentecoste. Car si tost que Iudas eut trahy ce diuin Sauueur, & que les Iuifs se furent saisis de sa personne sacrée, tous les Apostres

l'abandonnerent & se retirèrent en des lieux cachez pour éviter la persecution qui commençoit à esclatter sur luy. Mais après qu'ils eurent esté confirmez le jour de la Pentecoste, ils furent au contraire tellement remplis de la force & de la vertu du S. Esprit, qu'ils annoncerent publiquement la doctrine de celuy qui venoit d'estre crucifié, & sur qui ils auoient esté si honteusement scandalizez; se proposant que le plus grand bonheur qui leur pouuoit arriuer, estoit de mourir pour sa deffence.

VIII. Quoy que l'on pût excuser en quelque sorte la foiblesse, les langueurs & les respects humains des personnes baptifées qui n'ont point encore receu le Sacrement de la Confirmation, on ne le peut faire au regard de ceux qui l'ont receu, puis que la Foy nous apprend que le principal effect de ce Sacrement, est de nous rendre forts contre

les attaques du Diable , de la Chair & du Monde , & d'oster en nous la crainte des hommes pour nous faire confesser oüuertement que nous sommes Chrestiens ; que nous ne considerons que les maximes & les regles sacrées de l'Euangile ; que nous n'estimons que nostre Maistre IESVS , & que nous ne voulons point entrer dans d'autre milice que la sienne : Et agir ainsi non seulement deuant les Tÿrans qui voudroient faire violence à nostre Foy, mais particulièrement deuant toutes les personnes du siecle qui combattent ces regles sacrées par leurs actions , par leurs paroles , par leur luxe, par la recherche des honneurs & des dignités , par l'amour des richesses & des vanités , quoy que ces personnes se disent du nombre des Chrestiens , & qu'elles soient tres-estroitement obligées de mettre en pratique ces saintes maximes.

I X. Tous les Chrestiens qui fe-

font reflexion sur la conduite de leur vie, reconnoistront le peu d'estime qu'ils ont faite de ce Sacrement, & combien sont grands les pechez qu'ils ont commis contre les obligations qu'ils ont contractées en le receuant. Mais comme ils doiuent tous prendre le temps qui leur est donné pour viure, comme vne misericorde qui leur est faite pour auoir le temps de faire penitence, ils s'humilieront deuant Dieu, & tâcheront d'obtenir de luy par les exercices d'une penitence laborieuse, la faueur de rentrer dans la possession des graces qui leur auroient esté accordées, s'ils l'auoient receu dans la lumiere & les dispositions necessaires pour le bien receuoir; ou bien qu'ils ont esteintes depuis par le mespris qu'ils en ont fait, & par les respects humains qu'ils ont eu en conuersant parmy les personnes du monde, & dans les compagnies où ils se sont trou-

uez. Et pour s'y disposer comme il faut, ils diront à Dieu avec toute sorte de respect, & dans tout l'abaissement de cœur qui leur sera possible, cette Priere qui suit.

*Renouuelement des Promesses & des
Obligations du Sacrement
de Confirmation.*

I. **M** Onseigneur mon Dieu, que les richesses de vostre misericorde sont inépuisables ! & que l'excez de vostre bonté est prodigieux ! puis que sans auoir aucun esgard à l'ingratitude des hommes, vous leur pardonnez mesmes jusques aux pechez qu'ils commettent tous les jours contre les Sacremens qui sont les precieuses marques de vostre liberalité, & les remedes salutaires que vous leur auez laissez pour leurs maux spirituels ! Je vous demande tres-humblement pardon de l'indignité que i'ay apportée au Sacrement de la Confirmation, de

oc que i'ay esté si temeraire que de m'en approcher, sans auoir esté pleinement instruit de sa grandeur & de son excellence, & sans estre remply d'vne sainte ardeur, & d'vn desir vehement de viure tout le reste de mes jours selon son Esprit & selon sa Sainteté.

.I I. Je me prosterne deuant vous, & je reconnoy que j'ay conuersé parmy les Chrestiens, & en presence de vos enfans, comme vn miserable qui n'auoit aucune veneration pour les maximes sacrées de vostre Euangile, ny aucun sentiment du don precieux de la sainte Confirmation. -I'ay mesme passé iusqu'à cét excez qu'il n'y a point eu de compagnies où je me suis engagé, ny de visite que j'aye faite, qui n'ayent esté remplies des indignités & des bassesses que j'ay commises contre la profession de Chrestien. Je n'ay point aussi espargné mes domestiques. I'ay paru deuant eux comme la personne la plus foible &

la plus lâche qui fust dans tout le Christianisme.

III. Mon Dieu , je vous promets & proteste en presence de tous vos Saints, que je viuray desormais comme vn bon & fidele Chrestien, & que j'accompliray , estant fortifié de vostre sainte grace , tous les devoirs & toutes les obligations de ce grand Sacrement. Il n'y aura point de lieu où je ne paroisse vn vray Soldat de IESVS-CHRIST , qui a receu la plenitude de son Esprit Saint , & où je ne répande l'odeur d'une bonne vie , afin que la Religion Chrestienne dont j'ay fait vne profession particuliere dans ce Sacrement , soit reuerée de tout le monde.

I V. Faites donc, mon Sauueur, par vostre grace que j'aye toûjours de la douceur en traittant avec tous les Fideles de quelque estat & condition qu'ils soient ; que j'aye vne tres-grande compassion pour les pe-

cheurs & pour les pauvres , & que j'entre dans tous leurs besoins , afin de les consoler , & de leur donner du soulagement dans les rencontres qui se presenteront , & selon qu'il me sera possible.

V. Car , mon Seigneur mon Dieu , sans cela le sacré parfum de la vie des Chrestiens est sans odeur ; sans cela leur vertu quelque éclatante qu'elle soit au dehors est morte & languissante ; & sans cela tous ceux qui combattent les Maximes de l'Euangile , & qui n'ont point d'amour pour **IESVS-CHRIST** , ne peuvent point estre attirés à respecter le saint nom de Chrestien , & à viure dans la pratique des regles de la Religion Chrestienne.

VI. Je vous demande tres-humblement la grace que jamais le siecle ny la coustume ne me puissent infecter par leurs pernicieuses maximes ; que jamais leurs flatteries & leurs attrait ne fassent aucune

impression sur mon ame. Faites que je rejette toûjours leurs sollicitatiõs mal-heureuses, & que je m'efforce d'empescher que mes Freres, qui sont les enfans de vostre Eglise, ne soient corrompus par leurs persuasions & par leur malice.

V I I. Seigneur, Pere des misericordes, soustenez ma foiblesse, & donnez moy la force de resister à la honte & à la crainte qui m'ont si souuent empesché de parler & d'agir avec courage : Faites que desormais j'aye vn front d'airain contre toutes sortes de respects humains, & que mon cœur soit comme vne tour inébranlable contre les apprehensions vaines, puis qu'il a esté remply dans ce Sacrement de l'Esprit & de la vertu d'enhaut, c'est à dire de vous-mesme.

V I I I. Mon Dieu, accordez moy encore la grace que je souffre dans l'humilité & dans le silence, tant interieur qu'exterieur, toutes
les

les pertes qui m'arriueront , toutes les contradictions qui me seront faites , toutes les ignominies , tous les affronts & toutes les calomnies dont on voudra noircir ma reputation & flétrir mon honneur. Je vous demande le don precieux de la joye en les endurent , afin que j'imitte parfaitement vos Saints Apostres qui se tenoient heureux , après que vous les eustes confirmez le jour de la Pentecoste , de ce que vous les estimiez dignes de souffrir des peines & des confusions pour vostre Nom , & pour la deffence de la doctrine celeste de I. E. S. V. S. C. H. R. I. S. T.

IX. Enfin, mon Dieu, comme on ne doit point rechercher le bien où il n'y a que du mal , faites moy la grace que ie ne recherche plus la paix & le repos de mon ame dans les honneurs & les dignités du siecle, dans les grandes richesses & dans les possessions immenses, dans les

B

plaisirs & les satisfactions humaines comme font la pluspart des pecheurs malheureux; mais bien dans vostre charité, dans l'union avec vous & dans la pratique vigoureuse de tout ce qu'il y a de plus fort & de plus élevé dans vostre Euangile, & qui peut davantage contribuer à vostre honneur.

Avis pour ceux qui ont sous leur charge des personnes qui n'ont point encore esté confirmées.

IL sera bon d'avertir toutes les personnes qui ont de l'autorité sur les autres, comme les Parens, les Parrains & les Mairaines, & les Maistres de ne point permettre que ceux qui leur sont soumis reçoivent le Sacrement de Confirmation, qu'au parauant ils n'ayent esté pleinement instruits des choses qui le concernent, & que mesmes ils n'ayent esté espronuez par quelques personnes esclairées, afin que

l'on reconnoisse s'ils auront la force de viure selon l'excellence de la perfection que demande ce Sacrement; s'ils seront assez courageux pour combattre toutes les fausses maximes du siecle; s'ils pourront établir fortement les interests, les maximes, la grandeur & la gloire de **IESVS-CHRIST**: Car selon la remarque du Catechisme du Concile de Trente, les enfans n'estant pas capables de ce noble combat, c'est avec raison qu'on a jugé à propos de ne les faire pas si tost confirmer. Ceux donc qui sont enfans dans tous leurs sentimens, & qui ont encore vne pieté trop foible quoy qu'ils soient déjà auancez dans l'âge, ne doiuent point estre aussi tost admis à la participation de ce Sacrement.

Après vne instruction si importante il y a lieu d'esperer que toutes ces personnes qui ont de l'autotité

sur les autres pour peu raisonnables qu'ils puissent estre , aymeront beaucoup mieux que tous ceux qui dépendent d'eux ne reçoivent pas ce Sacrement , qu'auparavant ils n'ayent reconnu ou fait reconnoistre en eux toutes les dispositions qui sont nécessaires pour le bien recevoir , que de les .y presenter lors qu'ils ont encore l'esprit tout rempli de vanité , d'inconstance & de curiosité: Et qu'ils se donneront bien de garde d'imiter l'aveuglement déplorable de ceux qui s'imaginent rendre vn service bien agreable à Dieu de porter ces personnes si peu disposées à le recevoir dans cet estat d'infirmité ; ou de ces autres qui les y poussent sans penser seulement si elles y sont bien préparées , ne considerant pas que les plus grands maux & les plus grands desreglemens de ce siecle viennent principalement du mespris que l'on fait des Sacremens , en les receuant par

precipitation, sans respect & sans disposition. C'est-pourquoy le Catechisme du Concile de Trente ordonne qu'il faut aduertir les Fideles qu'ils excitent leurs ames par la grace à la pieté, à la foy & à la religion, pour receuoir les effets de ce Sacrement diuin.

F I N.

Extrait de l'Approbation.

Nous sous-signés Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris & Societé de Sorbonne, certifions que nous auons leu vn petit liure intitulé, *Recueil de quelques Traittés de Deuotion*, qui contient les Ceremonies & promesses ou obligations du Baptesme & de la Confirmation, &c. Dans lequel nous n'auons rien trouué qui soit contraire à la foy Catholique, ny aux bonnes mœurs. DONNE' en Sorbonne ce dix-neufiéme Nouembre mil six cens cinquante.

H, DV HAMEL Curé
ind. de S. Mederic.

FRYDEAV.



Extrait du Privilège du Roy.

LE ROY par ses Lettres Patentes a permis au Sieur F. M. de faire imprimer, vendre & debiter par tel Imprimeur ou Libraire qu'il voudra choisir *Les diverses Traductions des Ouvrages des Saints Pères & Auteurs Ecclesiastiques*, & ce pour le temps & espace de dix ans. Avec deffence à tous autres de les imprimer, faire imprimer, contrefaire ny vendre sans le consentement dudit Sieur F. M. ou de ceux qui auront son droit à peine de trois mille liures d'amende, confiscation des Exemplaires, despens, dommages & interests, comme il est porté plus au long dans lesdites Lettres données à Paris le huietième Nouembre mil six cens cinquante, Signées, Par le Roy en son Conseil, **CONRART.** Et scellées.

Ledit Sieur F. M. a transporté son droit à **CHARLES SAVREUX** Marchand Libraire & Relieur ordinaire du Chapitre de l'Eglise de Paris, pour en avoir par luy le temps porté, pour les Traittez contenus en l'Approbation du 19. Nouembre 1650. seulement, suivant son transport du vingt-huietième Mars mil six cens cinquante-vn.

Acheué d'imprimer pour la premiere fois le 24. jour de Decembre 1652.

Les Exemplaires ont esté fournis,



ADVIS IMPORTANS pour viure Chrestiennement.

E NTREZ par la porte estroite: Matth. 7.
v. 13. &
14.
Car la porte par où l'on entre à la mort est large, & le chemin qui y mene est grand & spacieux, & plusieurs entrent par cette porte & marchent par ce chemin.

Mais que la porte par où l'on entre à la vie est petite! Et que le chemin qui y mene est estroit, & qu'il y a peu de personnes qui le trouuent!

VOYE ESTROITTE.

1. Peu desirent d'y entrer.
2. Peu la cherchent.
3. Peu la trouuent.
4. Peu y entrent.
5. Peu y marchent apres y estre entrez.
6. Peu y demeurent jusques à la fin.

G

7. Estant si estroitte, il est aisé d'en sortir.

8. On en sort par vn pas, par vne parole, par vne pensée.

9. Quand on en est sorty, on a beau marcher, plus on marche, & plus on s'égare; vn boiteux auance tousjours lors qu'il est dans le chemin.

10. Le Moyen de reuenir à Dieu, est de rentrer en la voye qui mene au Ciel; c'est par où il faut commencer: sans cela tout le reste est inutile, & c'est tousjours demeurer dans l'égarément.

11. Peu de personnes peuuent remettre les égarés dans la voye, parce que peu sçauent le chemin du Ciel: On l'apprend dans l'Euangile & dans la Tradition de l'Eglise.

12. Auant que mettre vne personne en la voye de Paradis, il faut sçauoir si elle veut y aller. En vain on se presente pour guide à vn homme qui ne veut point faire de voyage;

Voye estroite. 3

c'est à dire, qu'il faut que Dieu commence, apres cela on travaille sur le fondement qu'il a mis. C'en est pas qu'il ne faille presser les pecheurs dans les occasions que Dieu presente, de sortir de leur égarement : Mais s'il ne leur en donne la volonté, c'est inutilement qu'on entreprend de les conduire dans le chemin du Ciel.

13. La voyè du Ciel n'est pas seulement estroite, mais tortueuse : Il faut vn fil, non point d'Ariadne, mais de la Grace, qui pende du Ciel en terre pour s'y conduire.

REGLES DE LA PENITENCE.

Si vous ne faites Penitence, vous perirez tous ; dit nostre Seigneur. Luc. 13. v. 3.

La vie Chrestienne doit estre vne continuelle Penitence, selon le Concile de Trente. Côc. Trid. Doctrina de Sacramento Ex- tre. V. 1. S. Gregoi- re.

Faire vne vraye Penitence, c'est pleurer & punir les pechés qu'on a commis, & ne rien faire à l'auenir qui merite qu'on fasse Penitence.

G ij

Celuy-là est vn moqueur, & non pas vn Penitent, qui continuë dans les fautes desquelles il fait Penitence.

1. Il faut se retirer de son peché & de toutes les occasions, & pour ce sujet il le faut bien connoistre & en remarquer la source.

2. Le regarder de fois à autres d'une veüe humble & tranquile. Le porter & soustenir sa pesanteur, sans vouloir s'en descharger par oubly, par vne prompte accusation, ou par excuse.

3. Se considerer deuant Dieu comme vn veritable criminel, impuissant à faire le bien, puissant à faire le mal, indigne de tout bien & digne de tout chastiment.

4. Fuir les conuersations du monde selon que la prudence le permettra : *Autant de fois que j'ay esté parmy les hommes, dit Gerson, autant de fois j'en suis retourné moins bon.*

5. Se détacher de l'affection des biens de cette vie, de l'honneur, des amis, des parens & de soy-mesme.

6. S'appliquer serieusement à régler les mouvemens de ses passions, puis que ce sont les premiers égaremens qui nous portent & nous lient en suite au peché.

7. Mesnager les occasions de reparer ses fautes, s'estudiant à souffrir dans les rencontres de la part de Dieu, du prochain & de nous-mesme. Prenant garde selon nostre possible de ne faire aucune peine à personne. Faisant tout le bien que nous pourrons en ce qui regarde la gloire de Dieu, le secours spirituel & temporel du prochain, la mortification de nos passions, & le retranchement des racines de nos pechés. Nous appliquant aux actes contraires à nos fautes, pour les faire deuant Dieu secretement, ou mesme deuant le monde quand il sera bon d'en faire.

8. Exemple : ayant eu quelque sentiment d'orgueil & de vanité dans la conuersation, estant retiré en son particulier, on se considere n'estre, qu'un pur neant, indigne d'honneur & de louange; on pesera & on taschera de gouster ces paroles du deuot S. Bernard : *Quel sujet a l'homme de s'enfler d'orgueil? il est conceu dans le peché, il naist pour la peine, sa vie est vn travail continuuel, il est necessaire qu'il meure & encore sans sçauoir ny le lieu, ny le temps, ny la maniere.*

9. S'estant mis en colere contre quelqu'un, on reparera cette faute par un acte de douceur & d'humilité à l'égard de la mesme personne.

10. Enfin estant tres-exact à obeir à nos superieurs, mesme à nos égaux & à nos inferieurs, quand Dieu en fera naistre les occasions favorables pour sa gloire & l'édification du prochain, estant tres-juste qu'ayant perdu le Paradis par la

desobeïſſance , nous n'y rentrions qu'après auoir pratiqué la vertu contraire.

11. Demander pardon de nos pechés à Dieu, conſiderant ſon infinie bonté que nous auons tres-injuſtement offenſé, ayant raiſon d'eſperer l'effect de ſa miſericorde quand avec le ſecours de ſa Grace, on s'eſt purgé par les moyens precedens.

12. Se confeſſer, non pour oublier ſes fautes, mais afin que le Sacrement nous en obtienne la remiſſion par l'application du ſang du Sauueur, & nous faſſe receuoir l'effect de ces paroles de Dauid. *Amplius laua me ab iniquitate mea, & à peccato meo munda me. Lavez-moy de plus en plus de toutes les taches de mes pechés, & purifiez-moy de mes offenſes.*

13. Laiſſer couler toutes les choſes de cette vie ſans nous en mettre en peine, puis qu'elles ne ſont point commiſes à noſtre charge; ſçachant

que Dieu les conduit toutes pour sa gloire & le bien de ses élus ; & qu'enfin il les détruira toutes auant le jour du grand Jugement.

D I S P O S I T I O N S
*dans lesquelles doit estre vne
 ame qui a recouré ou qui tas-
 che de recouurer la Grace qu'el-
 le a perduë depuis le Baptesme.*

1. Il faut estre preparé à receuoir tous les fleaux de Dieu , maladie, pauureté, souffrances tant en l'ame qu'au corps, en l'honneur & dans les biens, estant certain que Dieu fera justice de nos pechés en ce monde ou en l'autre ; souffrir tous les maux qui viennent de la part du prochain, & ceux qui viennent de nous-mesmes, estant raisonnable de souffrir des creatures, ayant offensé le Createur.

2. Il faut auoir vne douleur secre-
 te de nostre peché qui ne doit jamais

sortir de nostre esprit ; car quelque bien que nous ayons fait depuis nostre peché, il est tousjours vray que nous auons offensé Dieu, & qu'il faut continuer d'en faire Penitence tandis que nous viuons en ce monde.

3. Il faut estre dans vne continue confession de nos fautes, en reconnoissant dans toutes les occasions que Dieu nous presentera, que nous sommes coupables; en gardant la modestie dans nos vestemens, qui seront moindres que nostre condition sembleroit permettre ; en retranchant les marques de nostre vanité dans l'ajustement du corps & dans les emmeublemens de nostre maison; en gardant la temperance dans l'usage des viandes & la moderation dans la despense ; en recherchant le dernier rang, fuyant l'éclat, les grands emplois & les hautes fortunes; en ne nous ingerant point d'enseigner les autres de pa-

roles, mais d'œuvres; en ne nous excusant pas ordinairement des fautes qu'on nous attribue à tort, puis que nous en avons la racine en nous, & que nous les eussions commises, voire même de plus grandes, si nous n'eussions esté retenus par la misericorde de Dieu: ce qui fit dire autrefois à S. François qu'il estoit le plus plus grand pecheur du monde.

4. Il faut rechercher à expier son peché en toutes sortes d'occasions, faisant tout le bien qui se presente, particulièrement celuy auquel on se treuve déjà obligé par sa condition: s'appliquant aux actions de vertu auxquelles on a grande auersion, & se priuant des choses auxquelles on a grande inclination: s'adonnant à toutes sortes de bonnes œuvres, & particulièrement à celles qui regardent la Charité enuers le prochain, puis que c'est la Charité qui couure la multitude des pechés.

Ces quatre conditions qui contiennent tout ce qui se peut desirer pour la Penitence, sont comprises dans ces deux versets du Ps. 37.

1. *Quoniam ego in flagella paratus sum:*

2. *Et dolor meus in conspectu meo semper.*

3. *Quoniam iniquitatem meam annuntiabo:*

4. *Et cogitabo pro peccato meo.*

1. Je suis prest de recevoir & de souffrir toutes les miseres & toutes les afflictions qu'il vous plaira de m'envoyer.

2. Et le peché qui me cause tant de douleur est toujours present devant mes yeux.

3. Je reconnois publiquement mon iniquité.

4. Et mes offenses passées me tiennent dans vn soin & dans vne agitation continuelle.





Extrait de l'Homelie XIV,

DE

ST JEAN CHRYSOSTOME,
sur la seconde Epistre aux Corinthiens,

SVR LE SVIET

DE LA PENITENCE.

C'EST estre doux & fauorable aux malades, que de ne leur estre pas indulgent en toutes choses, & de ne les flatter pas dans leurs desirs desreglés. Personne n'aimoit tant ce Corinthien qui auoit commis vn inceste, que S. Paul qui ordonnoit qu'on le liurast à Satan : & personne ne le haïssoit dauantage que ceux qui le flattoient dans son crime, ce que l'euenement fit assés connoistre. Car ces personnes luy enflerent le courage & le rendirent encor plus superbe : & celuy cy au contraire reprima son orgueil, & ne cessa point qu'il ne l'eust restably

dans vne parfaite santé. Ils augmentèrent le mal qui n'estoit déjà que trop grand : & au contraire ce Saint le deliura entierement de ce-luy qu'il auoit auparauant contracté. Apprenons ces regles de la douceur. Si vous voyez vn cheual qui aille se perdre dans vn precipice, vous luy jettez aussi tost vn frein, vous le retenez avec violence & ne cessez de le frapper. Mais c'est vne espece de tourment, direz-vous, il est vray, mais ce tourment luy sauue la vie. Usez donc de cette conduite enuers les pecheurs. Liez celuy qui a commis quelque crime jusques à ce qu'il ait attiré sur luy la misericorde de Dieu. Ne le laissez pas sans liens, de peur qu'il ne soit plus estroittemēt lié par la colere de Dieu. Si je le lie moy-mesme, Dieu ne le tiendra plus lié ; mais si je ne le lie point, il doit attendre des chaines qui ne se pourront jamais rompre. Car si nous nous jugions nous

mesmes , nous ne serions jamais jugez. C'est pourquoy n'estimez pas cette conduite dure & cruelle; mais considerez-la plustost comme tres-douce , comme la maniere la plus excellente de guerir , & l'effet d'un soin non commun pour le salut des pecheurs. Mais il ya allés long-temps, dites-vous , qu'ils souffrent les austerités de la Penitence. Dittes-moy combien je vous prie? vn an, deux ans, trois ans? Ce n'est pas le nombre des années que je cherche , mais le changement de vie. Faites-moy donc voir s'ils sont touchés de la grandeur de leur crime, & s'ils sont veritablemēt changés, & je seray pleinement satisfait. Que si cela n'est point , la longueur du temps n'a rien produit. Car nous ne considerons pas si la playe a esté long-temps bandée , mais si le bandage a seruy de quelque chose. Que si la playe se trouue guerie en peu de temps , qu'on oste la ligature.

Mais si elle est toujors dans le mesme estat, qu'apres dix ans mesme elle demeure bandée. Et enfin que l'auancement & le bien de celuy qui est lié, soit la regle du temps auquel on le doit délier. Si nous auons soin de nous juger ainsi nous mesmes & les autres, & que nous n'ayons aucun égard à la gloire & au mépris des hommes : mais pensans aux peines eternelles, & principalement au mal qu'il y a d'offenser vn Dieu & de l'irriter contre nous. Si nous nous appliquons les remedes d'vne seueré Penitence, nous paruiendrons en peu de temps à vne parfaite santé, & meriterons les biens de l'autre vie, lesquels je prie Dieu que nous puissions acquerir par la Grace & la misericorde de nostre Seigneur **I E S V S CHRIST**, qui vit & regne dans la gloire avec le Pere & le Saint Esprit dans les siecles des siecles. Ainsi soit-il.



EXCELLENT DISCOURS
de Saint Iean Chrysofome,
touchant l'obligation qu'ont
les peres & les meres d'esleuer
leurs enfans Chrestienement;
tiré de son Sermon 46. sur ces
paroles de saint Paul 1. ad
Tim. 5. 9. Que la Veue
qu'on choisira n'ait pas
moins de soixante ans, &c.

LA premiere chose que Saint Paul veut que l'on examine dans les veues que l'on choisit pour le Ministère de l'Eglise, est de quelle maniere elles ont esseué leurs enfans; ce qui ne s'entend pas de cette simple education qui se termine à leur donner ce qui est necessaire pour la nourriture corporelle, puisque la nature y portant les meres d'elle-mesme

E

comme par contrainte & par violence, il n'est pas besoin de commandemens ny de loix pour y obliger les Veuves; mais de l'education dans la pieté & du soin que l'on doit avoir de les esleuer Chrestienement; puisque celles qui ne le font pas sont plustost des parricides, que des meres. Quand je parle des femmes, je dis la mesme chose des hommes: Car il y a plusieurs peres qui n'oublent rien pour acquérir à leurs enfans des maisons magnifiques, des terres de grand prix, & leur faire avoir de beaux cheuaux; mais qui ne se mettent nullement en peine, que leur ame soit belle & ornée de vertus, & que la conduite de leur vie soit pieuse & Chrestienne. Et c'est ce qui remplit tout le monde d'une infinité de déreglemens & de desordres, de ce que nous n'avons point de soin de nos enfans; de ce que nous ne pensons qu'à les rendre riches & ne-

gligeons de les rendre bons ; ce qui est le comble de la folie. Car quoy qu'ils ayent de grãdes richesses s'ils ne sont gens de bien pour les gouverner avec sagesse & avec vertu, elles periront en peu de temps par leur mauuaise conduite, & ne seruiront qu'à attirer la malediction de Dieu sur ceux qui les auront possedees : au lieu que s'ils sont sages, s'ils ont le cœur magnanime & genereux ; s'ils ont vn esprit de Philosophe, mais de cette diuine & sublime Philosophie que **I E S U S C H R I S T** est venu apprendre aux hommes, n'ayant rien ils possederont tout, selon la parole de l'Apostre, & tous les biens du monde seront à eux, parce qu'ils seront au dessus de tous ces biens. Nous ne deuons donc pas rechercher par quel moyen nous les rendrõs riches en or & en argent, & autres choses semblables ; mais comment nous les ferons deuenir riches en pieté,

en sagesse, & en toutes sortes de vertus. Comment nous leur apprendrons à se passer de beaucoup de choses, & à n'avoir point de passion pour les biens de la terre, & pour les folies des jeunes gens.

Nous sommes donc obligez de considerer avec soin de quelle sorte ils se conduisent en toutes choses; quelles sont les personnes qu'ils hantent & avec lesquelles ils ont de la familiarité, estant asseurez que si nous y manquons, cette negligence ne nous sera point pardonnée de Dieu. Car s'il nous doit punir un jour pour n'avoir pas eu soin des autres, selon ce que dit saint Paul,

1. Cor. *Que chacun de nous ne doit pas regarder à ses interests, mais au bien de son prochain* : Que sera-ce s'il se trouue que nous n'ayons pas eu soin de nos propres enfans ?

Dieu vous dira ; N'ay-je pas mis cét enfant dans vostre maison dès le commencement de sa vie ? Ne vous

ay-je pas estably son Maistre , son conducteur , & son juge ? Ne vous ay-je pas donné vne entiere puissance sur luy ? Ne vous l'ay-je pas mis entre les mains estant encore tendre pour le former & le dresser à la pieté ? Osez-vous esperer que je vous pardonne si vous le laissez emporter aux mouuemens impetueux d'une jeunesse inconsiderée ? Que respondrez-vous alors ? Direz-vous que cét enfant estoit fâcheux & difficile à conduire ? Mais c'est à quoy vous deuiez pouruoir de bonne heure ; & lors qu'il estoit encore jeune & facile à gouverner , l'accoustumer au joug d'une sainte discipline , le ranger peu à peu à son deuoir , le former à la vertu , guerir les maladies de son ame , lors qu'elles estoient encore peu enracinées , arracher ces espines lors qu'elles ne faisoient que de naistre , & auant que les passions s'estant accreuës & fortifiées fussent arri-

uées à vn tel point, qu'il est presque impossible de les arrester. C'est ce que l'Escriture nous recommande en disant aux peres sur le sujet de leurs enfans : *Soumettez-les au joug dès leurs jeunesse, lors qu'il est plus facile de les instruire.*

Eccle.
7. 24.

Mais Dieu ne se contente pas de commander cette education aux peres, il y traouaille luy-mesme avec eux, en imprimant sur leur front l'autorité qui est necessaire pour y reüssir. N'est-ce pas ce qu'il a fait par ces paroles estonnantes ; *Qui-conque maudira son pere ou sa mere sera puni de mort?* Considerez quelle crainte il donne aux enfans? de quelle terreur il les frappe pour les obliger à vous respecter? & combien il a voulu que la puissance qu'il vous a donnée sur eux leur fust formidable? Quelle excuse aurez-vous donc? Si Dieu prenant vne vengeance si feure des injures qu'ils vous font, vous ne tenez cõpte de celles qu'ils

Exod.
21. 17.

font à Dieu? Si Dieu les punissant de mort lors qu'ils vous offensent; vous ne vous mettez pas seulement en cholere contr'eux, lors qu'ils offensent sa Majesté infinie? I'ay bien voulu (vous reprochera - t'il vn jour) oster la vie aux enfans ingrats qui vous auoient outragé; & vous n'avez pas seulement daigné leur dire vne parole rude & fascheuse, lors qu'ils foulent aux pieds mes commandemens & mes loix? Quel pardon peuuent meriter de si grandes fautes? Vous voyez vos enfans qui font injure à leur Createur, & vous n'en ressentez point d'indignation; vous ne tafchez point de leur donner de la crainte; vous ne les reprenez point; quoy que vous sçachiez qu'il ne leur defend de l'offenser que pour leur propre salut, & non point pour son interest; puisque sa Majesté suprême estant incapable d'altération aussi bien que de changement, ne peut receuoir aucun dom-

mage de toutes les offenses des hommes. Et ne deuriez-vous pas considerer que celuy qui est insensible aux faueurs de Dieu, & qui le paye d'une ingratitude folle & stupide apres tant de graces qu'il en a receuës, ne sera pas meilleur enuers son pere, ny moins imprudent pour perdre son ame ?

Pensons de plus, que si nous les portons par nostre soin à seruir Dieu & à luy rendre ce qu'ils luy doiuent, ils en seront mesme en cette vie plus recommandables & plus illustres. Car on reuere & on honore les sages & les vertueux, quand ils seroient les plus pauvres de tous les hommes. Et au contraire, l'on n'a que de l'auerfion & de la haine pour les méchans & les corrompus, quelques riches qu'ils puissent estre. Que si vostre fils attire par sa vertu la veneration des autres hommes; quelle joye vous donnera-t'il, à vous qui estes son pere, & qui trou-

uerez dans la pieté vn plus grand
sujet de l'aimer que n'est l'vnion du
sang & de la nature ? Et certes com-
me ceux qui sont ingrats enuers
Dieu, n'ont aussi d'ordinaire que du
mespris pour leurs peres & pour
leurs meres : de mesme au contraire
ceux qui honorent Dieu par leur
pieté, ne manquent point aussi de
rendre l'honneur qu'ils doiuent aux
personnes dont il s'est seruy pour les
mettre au monde.

Ainsi toutes choses nous obligent
à prendre ce soin. La consideration
de Dieu, qui nous le commande;
celle des hommes, qui nous en esti-
meront dauantage ; nostre propre
consolation dans la vie presente,
que la bonté de nos enfans nous
rendra douce & heureuse ; & enfin
la juste apprehension des peines à
venir qui nous sont preparées, si
nous y manquons. Car je vous veux
conter vne Histoire de l'Ancien Te-
stament, qui vous fera voir que

ceux qui auront negligé de bien esleuer leurs enfans, quoy que d'ailleurs ils soient reglez & vertueux, doiuent attendre d'estre punis rigoureusement pour ce seul peché.

Il y auoit parmy les Iuifs vn grad Prestre, nommé Heli, qui estoit de luy - mesme fort homme de bien, mais qui ayant deux fils tres-mes-chans ne les reprenoit point & ne s'opposoit point à leurs desordres: ou pour mieux dire, il s'y opposoit bien, mais non pas avec tout le soin & toute la force qu'il deuoit. Car au lieu de les chastier comme leurs pechez le meritoient; au lieu de les chasser de sa maison, & d'employer toute sorte de seuerité pour les corriger; il se contenta de les exhorter doucement, & de leur dire: *Mes enfans ne faites plus ce que vous faites: l'entens bien dire du mal de vous.*

Que dites - vous Heli? Ils ont outragé le Seigneur, & vous les appelez encore vos enfans? Ils ont re-

2. Reg.

25.

noncé leur Dieu, & vous les auoüez pour vostre sang? C'est pourquoy l'Escripture dit, *Qu'il ne les reprit pas*: Parce que la reprehension ne consiste pas à aduertir simplement & à donner conseil, mais à le faire avec force, avec vehemence, & en portant le fer & le feu aussi auant que le requiert la pourriture de l'ulcere. Il ne suffit donc pas de parler ny d'exhorter, mais il faut donner de la crainte, pour tirer les personnes encore jeunes & portées naturellement au mal, de leur lascheté & de leur mollesse. Et ainsi parce que ce pere reprit ses enfans, mais qu'il ne les reprit pas comme il falloit: il les exposa aux ennemis; ils moururent tous deux en bataille; & luy-mesme ne pouuant supporter vne si triste nouvelle, tomba de sa chaire, se cassa la teste, & mourut. Vous voyez que j'ay eu raison de dire, que les peres qui negligent de chastier seuerement leurs enfans.

& de les obliger à servir Dieu, se rendent leurs parricides. C'est ainsi que Heli s'est rendu le parricide des siens. Car encore qu'ils ayent esté tuez par les ennemis ; c'est luy neantmoins qui a esté le premier autheur de leur mort : parce que sa negligence à les corriger, a destourné d'eux le secours de Dieu, & les a exposez nuds & abandonnez de toute assistance à ceux qui leur ont voulu oster la vie, & non seulement il les a tuez, mais il s'est luy-mesme tué avec eux.

C'est aussi ce qui arriue encore maintenant à beaucoup de peres, parce qu'ils n'ont pas voulu chastier leurs enfans, ny les reprendre avec des paroles seueres, ny leur causer de l'affliction en leur reprochant avec vigueur leur mauuaise vie. Il est arriué qu'ayant esté surpris en suite dans de grands crimes, ils ont eu le deplaisir d'oüir l'arrest de leur condamnation, & de leur voir per-

dre la teste sur vn eschaffaut. Voila ce qu'a produit vostre negligence. N'vsant point de reprehension & de chastiment enuers vos enfans, ils s'emportent à vne licence effrenée; d'où il arriue que s'engageant dans la compagnie des perdus & des scelerats, & prenant part à leurs crimes, on agit contr'eux selon les loix; ils sont punis deuant tout le monde; & vn si grand malheur est suiuy d'une honte encore plus grande: ce pere infortuné n'osant plus paroistre apres la mort de son fils, & ne pouuant souffrir l'infamie qui en retombe sur luy, ny se montrer, deuant ceux qui ont assisté à ce funeste & honteux spectacle.

C'est pourquoy je vous prie, & je vous conjure, de prendre tout le soin possible pour bien esleuer vos enfans, & de n'obmettre rien de tout ce qui peut contribuer à leur salut. Vous estes le Maistre & le Docteur de toute vostre famille: Dieu

vous a chargé d'industrie sans cesse
 vostre femme & vos enfans : puis
 qu'en ce qui concerne les femmes
 Saint Paul les aduertit, *Que si elles*
 2. Cor. *veulent apprendre quelque chose,*
 14. 35. *elles doivent interroger leurs maris,*
estant retirées chez elles ; & que
 pour ce qui est des enfans, il com-
 mande aux peres *de les esleuer dans*
 Ephes. *la discipline & dans la crainte du*
 6. 4. *Seigneur.*

Imaginez - vous que vous estes
 comme vn statuaire, & que vos en-
 fans sont dans vostre maison com-
 me des statuës d'or, que vous deuez
 former & embellir chaque jour.
 Trauaillez continuellement à orner
 leurs ames de toutes sortes de ver-
 tus. Imittez le bien-heureux Iob,
 qui dans la crainte qu'il auoit que
 ses enfans n'eussent offensé Dieu, of-
 froit pour eux des sacrifices, & pen-
 soit sans cesse à ce qui regardoit leur
 salut. Imittez le saint Patriarche
 Abraham, qui se mettant peu en

peine de ses richesses & de ses possessions, ne songeoit qu'à laisser à sa posterité pour heritage l'exacte observance des loix de Dieu. Ce que Dieu declare dans l'Ecriture en rendant ce tesmoignage à sa vertu:

Je sçay qu' Abraham ordonnera à ses *Genes.*
descendans de garder mes comman- *19.*
demens & mes loix. *2. Reg.*
23.

David aussi estant proche de la mort, creut laisser à son fils vne grande succession de luy donner souuent ces aduis, & de le porter par ces paroles au service du Seigneur. Mon fils, si vous voulez viure selon la loy de Dieu, vous ne serez point sujet aux accidens & aux malheurs qui accablent si souuent les hommes. Toutes choses vous reüssiront selon vos desirs, & vous joiüirez d'vne parfaite tranquillité. Que si au contraire vous destournez de vous son diuin secours par vostre mauuaise vie, toutes ces Prouinces qui vous reconnoissent pour Roy, & toute la puis-

sance que vous possédez, ne vous serviront de rien. C'est ce que disoit ce grand Prince, quoy que non pas tout à fait en ces mesmes paroles.

Difons la mesme chose à nos enfans, & durant nostre vie, & estant proches de nostre mort ; grauons-leur dans l'esprit cette verité importante, Qu'il n'y a point de vrayes richesses, de possessions assurees, & de thresors à l'espreuue de tous les accidens de la fortune, que la crainte du Seigneur ; & ainsi tra-uailions à leur acquerir non pas des biens qui perissent, mais la pieté qui demeure tousiours, & ne se consume jamais. Car où la pieté ne se trouue point, le bien mesme qu'on auoit se pert, & ne cause le plus souuent que des malheurs & de la honte : & au contraire lors qu'on vit avec pieté, Dieu nous donne mesme ce qui nous manquoit.

Si vous esleuez bien vostre fils,
vostre

vostre fils vn jour esleuera bien le sien, & ce dernier en fera de mesme. Ainsi il se fera vne suite & vne chaisne de pieté & de vertu, qui ayant pris son origine de vous, passera bien auant dans vostre posterité, & il naistra vne infinité d'excellens fruits de cette premiere racine d'vne sainte education. Si tous les peres esleuoient leurs enfans avec le soin qu'ils doiuent, nous n'aurions que faire ny de loix, ny de jugemens, ny de peines, ny de supplices, ny d'eschaffauts. Car *la loy*, comme dit saint Paul, *n'est pas faite pour le juste* ; mais parce que nous negligions leur education, nous les enueloppons dans vne infinité de malheurs, & souuent nous les liurons entre les mains des bourreaux, & les precipitons dans l'enfer. *Quiconque*, dit l'Ecclesiastique, *traite son fils avec trop d'indulgence & trop de mollesse, sera vn jour obligé de remedier à ses desordres.*

F

Que veut dire, Quiconque traite son fils avec trop d'indulgence & trop de mollesse, c'est à dire, qui en a vne fausse pitié, qui le flatte, & qui le carresse plus qu'il ne faut; estant necessaire à vne bonne education d'y employer le soin, la crainte & la seuerité. Ce que je ne dis pas, afin que nous soyons rudes & falcheux à nos enfans, mais pour empescher qu'ils ne nous mesprisent. Car si vne femme doit craindre son mary; combien plus vn fils doit-il craindre son pere?

Et qu'on ne me dise point que l'on ne peut dompter la jeunesse. Car si saint Paul oblige les femmes veues à prendre ce soin, combien plus y oblige-t'il les hommes? Or si cela estoit impossible, il ne l'auroit pas commandé. Mais tout le mal vient de nostre lascheté & de nostre negligence, & de ce que nous ne tra-uillons pas dès leurs plus tendres années à les former à la pieté. Nous

nous donnons beaucoup de peine pour les faire instruire dans les arts & dans les sciences profanes ; nous leur procurons de tout nostre possible des emplois honorables dans la Cour & dans les armées ; nous leur amassons du bien ; nous leur acquérons des amis ; nous travaillons de tout nostre pouuoir à les rendre considerables dans le monde : Mais nous ne prenons aucun soin de leur acquerir la faueur & l'amour du Roy des Anges, & à leur faire obtenir vn jour vn rang honorable dans sa Cour celeste.

Nous souffrons qu'ils aillent souuent aux spectacles, & nous ne les obligeons point d'aller à l'Eglise ; ou s'ils y vont, c'est inutilement & sans fruit, & plustost par diuertissement & par fantaisie, que par vne veritable deuotion. Ce n'est pas ainsi qu'il faut faire ; mais comme en les enuoyans aux Escholes nous leur demandons compte de ce qu'ils ont

appris : ainsi les enuoyant à l'Eglise, ou plustost les y menant nous-mesmes,) puisque nous ne deuons point laisser ce soin à d'autres, mais les y conduire par la main) nous leur deuons faire rendre compte de ce qu'ils auront retenu des diuines instructions que l'on leur donne.

C'est ainsi qu'il fera facile de les redresser & de les corriger de leurs defauts. Car si estant au logis ils n'entendoient que de bons discours: si nos plus ordinaires entretiens estoient des maximes de l'Euangile & de la diuine Philosophie de **I E S V S- C H R I S T**; si nous nous estudions à leur inspirer ce qui est de leur deuoir, & qu'outre cela ils se nourrissent de la verité qui se preache dans l'Eglise : nous verrions bien-tost naistre d'excellens fruits de ces celestes semences. Mais nous ne faisons rien de tout cela. Nous ne traouillons que laschement &

par maniere d'acquit à ce qui deuroit estre la plus importante de nos affaires : Et si quelqu'un nous aduertit de nostre deuoir, nous nous en moquons comme d'une imagination sans fondement, & de là il arriue que toutes choses sont renuersées, & qu'il n'y a point de desordre qui ne regne dans le monde.

Mais considerez, ô pere lasche & negligent, quel est l'aveuglement de vostre esprit. Si vous voyez quelqu'un donner un soufflet à vostre fils, vous entrez en une horrible cholere, & plus violent qu'une beste furieuse, vous vous jetez au visage de celuy qui le frappe. Et cependant lors que vous voyez le Diable qui le soufflette tous les jours, pour parler ainsi, & qui l'entraîne comme son captif dans les vices & dans les crimes, vous n'en estes point touché; vous ne sortez point de vostre sommeil & de vostre assoupissement, & vous ne faites

point d'efforts pour le retirer d'entre les dents d'une beste si cruelle.

Que si ce mesme Demon estoit entré dans le corps de vostre fils, vous courriez aussi-tost vers toutes les personnes saintes pour implorer leur assistance, & vous ne cesseriez d'importuner ces bien-heureux Solitaires qui se sont retirés sur les montagnes & dans les deserts, afin qu'ils le deliurassent de cette possession; & vous ne vous remuez pas en le voyant possédé par le peché qui est plus à craindre que tous les Demons. Car apres tout le trouble que nous cause le Diable en possédant nostre corps, n'est point vn mal qu'on doive tant apprehender, puis qu'il ne peut pas pour cela nous precipiter dans l'Enfer; & qu'au contraire cette épreuve nous pourra faire obtenir de plus grandes & de plus illustres couronnes, si nous nous y conduisons avec vigilance & attention, & que ren-

dant graces à Dieu nous souffrions avec patience les injures & les attaques de nostre ennemy. Combien donc celuy qui vit dans le peché est-il en vn estat plus miserable, puis qu'il est impossible qu'il se sauue, & qu'il ne peut attendre que de la honte & de l'infamie en ce monde, & des supplices eternels en l'autre.

Neantmoins quoy que nous sçachions toutes ces choses, nous employons tout nostre esprit & tous nos soins à des affaires de neant, & nous ne voulons pas seulement qu'on nous parle de celles qui nous importent de tout. Nous pleurons si nous auons la moindre pensée que le Diable tourmente le corps de nostre fils, & lors que nous le voyons offenser Dieu, & se jeter dans le vice & dans le peché, nous n'en auons point de ressentiment; & cependant c'est alors qu'il faudroit pleurer & gemir; ou plustost

24 *De l'education des enfans.*

ne pas pleurer seulement, mais re-
primer ses mouuemens déreglez ;
arrestez la violence de ses passions ;
le porter à la vertu par de salutaires
conseils ; luy inspirer l'horreur du
vice par de seueres reprimandes ;
luy donner de la crainte & de la
terreur par de rudes & justes me-
naces ; & enfin employer toutes
sortes de remedes pour guerir vn
mal si dangereux, à l'imitation de
cette veuve dont la premiere quali-
té doit estre, selon Saint Paul, d'a-
uoir bien esleué ses enfans. Car ce
n'est pas seulement les veuues, mais
tous les peres & toutes les meres à
qui ce grand Apostre ordonne de
fatisfaire à vn deuoir si important,
puisque c'est generalement à tous
les Chrestiens qu'il adresse cette
parole : *Esleuez vos enfans dans la*
discipline & dans la crainte du Sei-
gneur.

Ephes.
6. 4.

F I N.



**DEVOIRS DES PERES
& Meres, Maistres & Mai-
stresses selon la Parole de Dieu
& le sentiment des Saints.**

Pseaume 100. v. 3. 8. & 9.

D *Auid proteste à Dieu.* L'allois
d'un bout à l'autre de ma mai-
son dans l'innocence de mon cœur.
Je me seruois de ceux qui viuoient
en gens de bien, & je ne permettray
point que celuy-là demeure en
ma maison qui commet la Superbe,
qui est incorrigible en son iniquité.

Il est dit de la femme forte.

Paraboles de Salomon. chap. 31.

Elle a considéré les sentiers de sa
maison (comme chacun de sa famille
se comportoit) & n'a point mangé
son pain en oisiveté.

A

*S. Paul. 1. Epistre à Timothé.
chapitre 5.*

Si quelqu'un n'a soin des siens,
& principalement de ses domesti-
ques, il a renié la foy, & est pire
qu'un Infidelle.

S. Augustin sur le P salme 59.

Mes freres, parmy vne si grande
corruption de mœurs, ayez vn soin
particulier de bien gouverner vos
maisons, de bien instruire vos en-
fans, & de bien regler vos familles,
parce que comme il nous appartient
à nous qui sommes Pasteurs de bien
instruire dans l'Eglise; Le mesme
deuez-vous faire en vos maisons, &
veiller sur vos domestiques, afin
que vous puissiez rendre vn bon
compte à Dieu de ceux qu'il vous
a assujettis.

S. Augustin au traité 51. sur S. Jean.

Le Pere de famille doit pour Pa-

mour de **IESVS-CHRIST**, & pour se rendre digne de la vie eternelle, admonester les domestiques, les enseigner, les exhorter, les corriger & les regler en leurs mœurs, & se comportant de la sorte, il s'acquittera dignement de la charge comme **Pastoralle**, qui luy est commise en sa maison comme à l'Euesque en son **Diocese**.

S. Charles Borromée actes de l'Eglise de Milan p. 766.

S'il se presente au Confesseur des personnes qui n'ayent pas eu soin de faire apprendre les choses necessaires au salut à ceux qui sont sous leurs charges, comme leurs enfans, leurs seruiteurs & leurs seruantes, ou qui ne se soucient point de leur faire observer les **Commandemens de Dieu** & de l'Eglise, ou ne les corrigent point quand ils transgressent ces **Commandemens**, & quand les seruiteurs & seruantes se rendent in-

4
corrigibles & scandaleux , ne les
chassent point de leur maison : En
tous ces cas , s'ils ne promettent de
satisfaire effectiuement à leur deuoir
en toutes ces choses , il ne les absou-
dra point.

Et mesme encore qu'ils promet-
tent de le faire , s'ils ont esté déjà ad-
uertis plusieurs fois , & l'ont negligé ,
qu'il leur differe l'absolution
jusques à ce qu'ils ayent donné des
preuues d'vn veritable amendement.

Sages. chap. 6.

Jugement tres-rigou-
reux sera fait à ceux qui
ont intendance sur les
autres.



AVERTISSEMENT

tres-important , & tres-necessaire en ce siecle , tiré de S. Jean Chrysostome , pour les personnes qui n'observent pas la modestie , le silence & l'attention que les Chrestiens doivent garder dans les Eglises , principalement durant le Service Diuin.

O Que les hommes du siecle sont aveugles & audacieux ! Quand seront-ils en estat de meriter le salut ? Comment pourrons-nous appaiser l'ire de Dieu ? Pourra-t'on mépriser & violer impunément la sainteté de

H

la maison du Seigneur aux jours de son Culte, & aux jours de la plus solennelle deuotion? Les Autels sont enuironnez d'une foule de profanes & d'impies, qui semblent auoir renoncé aux plus nécessaires obligations du Christianisme: Ils s'approchent sans respect & sans preparation des choses saintes. La hardiesse avec laquelle ils se mettent souuent en des places qui n'appartiennent qu'aux Ministres sacrés de I E S U S - C H R I S T, seroit tolerable en quelque maniere, s'ils s'abstenoient de parler, & s'ils estoient à genoux avec vne veüe modeste. Mais ils sont debout; ils se diuertissent; ils s'occupent à des entretiens vains & ridicules & à chercher avec vne curiosité prodigieuse & insatiable, des objets qui les corrompent, durant que l'on fait des Prieres pour leurs pechés, & qu'ils seroient obligez de se prosterner, de trembler, & de gemir. Non seulement les irreueréces & les

impietés se commettent durant les Prières, mais encores pendant que les Prestres celebrent les plus redoutables Mysteres de nostre Religion. Ne sçavez-vous pas, Chrestiens, que vous estes en la cōpagnie des Anges & des Ministres de Dieu, & que vous devez estre occupez avec eux à honorer sa diuine Majesté, de toutes les puissances de vostre ame? Il n'y a rien de plus serieux ny de plus important que l'exercice & le temps, pendât lequel vous cherchez à vous diuertir. On desire les diuertissemés lors qu'il faudroit demander des larmes : On vient commettre des crimes aux lieux Saints où l'on ne doit venir que pour faire Penitence. On se comporte durant les Sacrifices de reconciliation & de Paix, comme si l'on se proposoit d'irriter Dieu, & d'attirer ses plus terribles & ses plus soudaines vengeances. Il n'y auroit pas, sans doute, de quoy s'estonner, si le Tonnerre tomboit sur les profa-

nateurs des Eglises & sur nous. C'est vne grande misericorde que nous ne soyons pas consumez soudainemēt: car ces impietés & nos langueurs à les corriger, ne sont dignes que de la foudre. Quel aveuglement, quelle dureté vous empesche d'abhorrer vostre profanation? Vous estes dans le lieu d'Oraison, de Sacrifice & de Penitence; le Roy du Ciel y est present; les legions de ses Anges & ses Prestres vous y regardent; & vous osez vous y promener, & vous entretenir de vos affaires temporelles comme en vos maisons. Vous osez vous abandonner à des conuersations, à des railleries & des risées deuant de si augustes tesmoins, & en la presence d'vne si formidable Majesté. Estes-vous infidelles? Connoissez-vous le grand Dieu? N'avez-vous rien à luy demander; Ignorez-vous vos miseres & sa bonté? Pensez-vous à vos besoins, & à vos pechés? Vous avez la langue, les

yeux, & le cœur pleins d'iniquité estant proche du Sanctuaire où vous ne devez regarder que Dieu, & où vous luy devez consacrer toutes vos paroles & toutes vos affections. Vos irreuerences font vn scandale épouuantable : Elles affligent les gens de bien, & apportent des distractions, & du trouble à la deuotion la plus forte & la plus tranquille.

Et vous, seruiteurs lasches & inutiles, qui negligez de reprendre ces impies, & qui estes froids & indifferens lors que le zele vous doit deuorer ; ne craignez-vous point de participer à leurs crimes & d'estre enuelopez dans le chastiment qui les menace ? C'est mesme les traiter trop foiblement de nous contenter de les reprendre, & de leur faire des reproches : Il faudroit jeter semblables personnes hors de l'Eglise, comme gens sacrileges & remplis d'une infinité de vices; comme gens plus dommageables à la société des

Fidelles que ne sont les voleurs & les meurtriers. Ceux qui s'adonnent à des discours inutiles, & à des railleries dans le Temple de Dieu, & qui s'entretiennent des nouvelles du monde & de toutes les choses qui se presentent à leur imagination & à leur veüe, à l'heure qu'il se faudroit exciter à la crainte & au tremblement, & qu'il faudroit estre tousjours occupé à prier, à faire des actes de Foy, d'Adoration, d'Esperance, de Charité, de douleurs des pechés, d'action de graces, de totale oblation de soy-mesme, pourront-ils jamais estre vrais Adorateurs & vrais Penitens? Penferont-ils jamais à leur salut? Pourront-ils jamais estre modestes? Auront-ils jamais des sentimens de penitence? Ils n'ont point de veneration pour la magnificence terrible & sacrée de nos Mysteres, ny pour la presence de Dieu, ny pour le Corps & le Sang de IESVS-CHRIST. N'aimons nous pas assez de sujet de nous

confondre deuant sa diuine Majesté, de toutes les laschetés & de toutes les distractions qui nous arriuent dedās nos Prieres, sans y adjouster encore des irreuerences volontaires ? Les choses Saintes qui se passent dans les Eglises, sont- ce des representations & des amusemens de Theatre ?

Considerant vostre déreglement qui me fait horreur, je recommande vos consciences à Dieu: Et je declare de sa part & en son autorité aux personnes qui n'en sont point coupable par elles mesme, qu'elles ne pourront éuiter son jugement & sa condamnation, si elles n'auertissent & ne corrigent celles qui tombent deuant leurs yeux dans ce desordre. La generosité dans cette rencontre SERA PLUS PRECIEVSE DEuant DIEV QUE LA PRIERE: Elle excitera le zele, & sera imitée par diuerses personnes qui nous donneront vn grand secours. Ne craignós point d'interrompre nos Oraisons.

24 *De la modest. dans les Eglises.*
POUR CORRIGER NOSTRE PRO-
CHAIN : car en luy faisant confide-
rer sa faute avec force, prudence, &
douceur, nous luy pourrons beau-
coup profiter, & nous ferons pour
nous-mesmes vn grand profit. *S.*
Jean Chrysostome Homelie 24. sur
les Actes des Apostres.

Je ne souffriray plus vos
Sabbats & vos autres Festes,
vos Assemblées sont iniques:
Mon ame haït vos Solemni-
tés. Elles me sont à charge:
dit le Seigneur par son Prophete
Isaïe. 1.

A PARIS,
Chez C. Savreux Libr. & Relieur
du Chapitre, au Parvis N. Dame
aux trois Vertus. 1652.

Avec Approbation & Priuilege.

DISCOVRS
EN FORME DE
LETTRE
DE N. S.
IESVS-CHRIST
A L'AME QUI
luy est deuote ;

Ou plustost,

DES ENTRETIENS
qui ne sont autre chose que des inspira-
tions diuines, lesquelles apprennent à
l'homme à se connoistre, & à se rendre
capable d'une deuotion solide & par-
faite.

*Traduit du Latin de LANSPERGIUS, en son liure
intitulé, Diuini amoris Pharetra.*

SECONDE EDITION.



A PARIS,
Chez C. Savreux, Libraire & Relieur ordin.
du Chapitre, au Parvis N. Dame
aux trois Vertus.

M. DC. LII.
Avec Approbation & Privilège.





NOSTRE SEIGNEUR
IESVS-CHRIST
à l'Âme deuote.

IESVS-CHRIST le Sauueur
des hommes, Roy du Ciel & de
la terre, qui est prest de receuoir,
avec des embrassemens de pere, tous
ceux qui souspirent avec sincerité
de cœur apres sa grace & sa miseri-
corde, souhaite à l'ame son Espou-
se, ou plustost son Amante, vn ve-
ritable bon-heur, apres s'estre of-
fert volontairement à la mort pour
s'vnir à elle.

Ma tres-chere fille c'est ma cou-
stume de parler souuent à vostre
cœur par des inspirations secretes,
mais vous faites semblant de ne les
pas entendre. Neantmoins, l'amour
que j'ay pour vous est si puissant,
qu'encor que vous ne respondiez

A ij

aucunement à ce que je vous dis, & que vous n'y fassiez, ce semble, aucune attention, il ne laisse pourtant pas de me solliciter de vous faire cette Lettre, afin que negligéant d'escouter mes avertis, vous soyiez pour le moins obligée de les lire. Car la mesme charité qui m'a engagé autrefois d'exposer pour l'amour de vous jusques au dernier soupir de ma vie, ne me permet pas d'oublier la moindre chose qui puisse contribuer à vostre salut.

Je sçay bien que vostre cœur se portant d'inclination aux choses exterieures, caduques & passageres, se remplit tellement des creatures, que je n'y trouue plus de place; bien loin de me rendre amour pour amour. Celuy que je vous porte est tel toutefois, que surpassant infiniment l'amour de tous les Peres, il ne me permet pas de dissimuler à quel point je vous aime: moy qui ne vous offre pas seule-

à l'Âme deuote. 5

ment ma grace & mon amitié, mais qui desirant de vous auoir pour Epouse, promets de vous combler encore de jour en jour de plus grands biens que ceux que je vous presente , pourueu seulement que vous vouliez consentir à vostre bon-heur.

Ce qui fait que pour l'ordinaire vous prenez si peu garde à mes visites, & bouchez les oreilles de vostre cœur à mes inspirations, c'est que le plus souuent vous estes hors de vous - mesmes ; de sorte que ne voyant pas ce qui se passe au milieu de vous , vous demeurez insensible à toutes vos pertes. Et en cet estat là vous estes d'autant plus à plaindre que vous vous plaignez moins de vostre misere.

Que vous diray-je là-dessus, ma fille? Vous deuriez estre la maistresse des autres Ames, vostre vie par son exemple, deuroit corriger ceux qui viuent mal ; l'odeur de vostre

A iij

renommée deuroit estre la medecine des infirmes ; & vos paroles comme vn feu cōsumant, deuroient enflammer les cœurs de tous ceux qui vous escoutent. Et cependant vous lāguissez toûjours auprès des vanités & des bagatelles ; vous remplissez vostre esprit de quantité de choses inutiles ; & n'estant pas tout à fait desgagée des passions mal faisantes, vous auez vn cœur partagé, qui se souille au mesme temps qu'il reçoit l'impression des images estrangeres. Vous auez encor autant d'amour propre que vous en eustes jamais ; & toutefois si vous n'y renoncez absolument vous n'aez que faire de pretendre à mes nopces. Ce desordre est cause, que deuant enseigner les autres, vous auez besoin vous-mesme d'estre enseignée. Je n'ay pourtant pas dessein, en vous escriuant cecy, de vous rebuter ; mais seulement de vous aduertir d'où vous estes sortie. Je desire vous

faire voir l'estat dans lequel vous estes, afin que vous fassiez reflexion sur les perils que vous encourez, & sur les pertes que vous faites; & je ne vous exhorte pas seulement à quitter ce dangereux chemin, mais je vous presse mesme d'en sortir.

En quelque lieu que vous soyez, quelque chose que vous fassiez, en quelque endroit que vous vous retiriez, je ne vous sçauois perdre de veüë; connoissant comme je fais tous vos efforts & toutes vos entreprises, & penetrât jusques aux plus secrets mouuemés de vostre cœur, c'est à dire, jusques à ses desseins les plus cachés. Et s'il arriue que j'y rencontre del'infidelité cõtre moy, qui suis le plus fidele de tous les amans, n'ay-je pas juste sujet de m'en offenser & de m'en fascher, ayant voulu souffrir comme j'ay fait pour vostre salut, avec autant de plaisir que de patience, tãt d'opprobres, tant d'injures, tant de

§ *N. S. Jesus-Christ*

tourmens, & tant de peines? Et sans parler des douleurs & des supplices que j'ay soufferts, qui seroit ce-luy, ma tres-chere fille, qui voudroit s'exposer, pour vn amy, à des affronts si grands & si sensibles que ceux que l'on m'a faits?

Cependât, lors que vous m'estiez encore ennemie, & que vous n'aviez fait encore aucun bien, lors que, ne me connoissant pas, vous estiez incapable de m'aymer; je dis, avant mesme que vous fussiez au monde, j'auois de l'amour pour vous, & je souffrois pour vous des tourmens sans nombre.

Pourquoy d'óc me quittez-vous? Pretendez-vous establir vostre repos hors de moy? Vous estes infirme & toujourns errante; Si je vous quitte qui vous pourra chercher? Qui vous fortifiera dans vos foiblesses? Ha ma tres-chere fille! pourquoy vous abusez-vous de la sorte? Sçachez que de quelque co-

fté que vous vous tourniez, & qu'à quelque objet que voftre esprit s'arreste, vous cherchez inutilement, hors de moy, la paix, la joye, & le repos.

Ne vous fiez point à vos fens, ils ont deffein de vous tromper auffi bien que vos amans ; & preferant comme vous faites le venin à l'antidote, vous vous trompez auffi vous-mefme. Ha ma fille ! Ha mon epoufe ! Je connoy les beautés, les gentilleffes, les vanités & les fauffes douceurs, dont se feruent, contre vous, ceux qui feignent de vous aymer & de vous estre fideles ; Je fçay combien ces faux appas ont de pouuoir fur vos fens, & fur vos paffions ; vous n'experimentez que trop leur tromperie, mais je ne fçay fi vous la refentez affez, non plus que le tort qu'ils vous font en vous feperant de moy.

O ma tres-chere fille ! fouuenez-vous que vous auez le bon-heur

d'estre mon espouse, & que nul autre amour que celuy de vostre Espoux ne doit auoir entrée dans vostre cœur : Que tous vos desirs se terminent donc à ne vouloir estre belle que pour luy seul, à ne plaire qu'à luy seul, & à n'estre chérie que de luy seul. I'attéds touïjours avec impatience vostre retour, j'ay des desirs inconceuable de vous voir rentrer dans vous-mesme, de vous voir renoncer aux vanités, & embrasser vne solide deuotiõ, de vous voir en fin pratiquer l'humilité Chrestienne, afin que je vous puisse gratifier de mes plus familiers entretiens, & que je vous remplisse par mes visites de mes plus grandes & de mes plus pures delices.

Pour former la deuotion que je demande de vous, je ne desire pas ce grand empressement de toutes sortes d'exercices de pieté. Je demande seulement vn cœur pur, chaste, fidele, & qui ne cherche que

moy seul. Je veux vn amour sincere, vne deuotion feruente, c'est à dire, vne volonté prompte, & qui court sans contrainte dans la voye de mes commandemens, avec vne intention pure & veritable de me plaire en toutes choses. Je desire vostre cœur dans sa parfaite pureté & desgagé de toute amour estrange. Si vous me le donniez en cet estat, je verserois sur vous des graces & des consolations si grandes, qu'elles seroient non seulement au dessus de vos forces, mais encore au dessus de vos desirs.

Si vous ne le sçauiez pas, je suis vn Espoux plein de pudeur, Il faut que je vous trouue dans la solitude: & lors que je vois que vous courez apres des objets estrangers, & que vous vous occupez à des choses entierement inutiles, je n'ose vous approcher. Cōsiderez vn peu de quelle inuétion je me fers pour vous attendre le cœur; Je frappe diuerses

fois à la porte de ce cœur insensible, & j'y demeure si long-temps que je tremble de froid, & chancelle de foiblesse, comme ne faisant que sortir de la colonne, à laquelle j'auois esté attaché, & où j'auois receu des playes sans nombre pour l'amour de vous; & je ne prens cette posture que pour faire sur vostre cœur des impressions de mon propre sang; afin que me sentant amoureusement embrassé de vous, je vous attache fortement à moy, & que je vous réchauffe de mes playes encore toutes bouillantes de mon amour. Alors si vous me connoissiez pour vostre Espoux, si vous auiez pour moy l'amour que vous deuez auoir, non seulement vous me donneriez promptement entrée dans vostre cœur, mais au lieu de me faire attendre, vous attendriez vous-mesme apres moy; vous me reuestiriez lors que je suis nû, vous me réchaufferiez quand j'ay froid, afin

de vous rendre digne derechef des chastes embrassemens de mon amour, & des veritables douceurs que goustent ceux qui se trouuent possédés de mon Esprit & de ma grace.

Que je prendrois de plaisir si je voyois que vous eussiez en moy vne veritable confiance, & autant de passion de conuerser avecque moy, que j'en ay pour vostre conuersation, moy qui n'ay point de plus grandes delices que d'estre parmy les enfans des hommes: Car par ce moyen vous acquereriez vne merueilleuse force d'esprit, & jouiriez de la douceur & du veritable repos de l'ame. Mais cette confiance ne peut subsister que par la défiance de vous-mesmes, comme ny l'vne ny l'autre ne peut naistre d'autre chose que de la pauureté d'esprit; & cette pauureté est mille fois plus riche que les plus precieux filets de perles.

Je sçay ce qui vous empesche de gouster vn si grand bien qu'est ce-luy - là. Votre estomach qui se trouue infecté de l'amour du monde, se refroidit tellement qu'il ne sçauroit receuoir, sans auersion la parole de Dieu; qui est la veritable nourriture de l'ame qu'il faudroit que vous prissiez avec auidité; que vous digerassez & fissiez passer en vostre substance, pour vous perfectionner dans la vertu & pour vous fortifier l'esprit. Mais vous n'avez garde d'auoir beaucoup de soif de ma justice, vous nourrissant comme vous faites des viandes froides de la conuersation & de la vanité du monde.

C'est ce qui fait que tout ce qui ressent la deuotion ne vous touche point, que vous mesprisez la simplicité, & que vous estimez que c'est perdre son temps que de mediter sur les choses saintes. Vne ame qui se trouue appesantie par

des affections terrestres, ne sçau-
roit s'esleuer jusques à moy.

Pressez-la tant qu'il vous plaira
pour luy faire perdre terre, elle se
trouuera bien-tost au lieu d'où elle
est partie. Faut-il s'estonner si apres
cela elle n'a que des somnes inter-
rôpus, & si les veilles sont pleines
d'amertumes, puis que son cœur
est partagé, son esprit vague & in-
quiet, & sa passion attachée aux
choses de la terre.

Parmy ces desordres, ma fille,
vous estes si folle, que vous vous
plaignez de ce que ne receuant de
moy aucune consolation, vous
auez des secheresses & des sterili-
tés d'esprit insupportables.

Si cela vous arriuoit, comme à
plusieurs de mes amis, par ma pure
volonté, & sans qu'il y allast de vo-
stre negligence, encor n'aurez-
vous pas sujet de vous troubler
pour ce delaisement sensible de ma
grace. Mais à cette heure que c'est

par vostre paresse & par vostre propre faute que vous languissez ainſi toute ſeiche & toute ſterile, ſi vous deſirez que je vous conſole, que je vous rende viſite, & que je m'vniſſe à vous, il faut que mépriſant tout ce qui vous peut plaire ſans moy, vous n'ayez point d'autre ſoin que celui de me plaire vniquement, & de rechercher en tout & par tout quel eſt mon bon plaisir & ma volonté parfaite. Il eſt, diſ-je, neceſſaire que vous ſoyez ſi jalouſe de me plaire, que vous faſſiez tous vos efforts, & mettiez toute votre peine & toute votre industrie à faire que ma volonté s'accompliſſe dans toutes les creatures. Enfin ſçachez que c'eſt là l'unique moyen de gagner mes bonnes graces, & de m'attacher près de vous.

Après cela vous jouirez de ma preſence plus ſouvent que de coutume, & quelquefois meſme vous experimenterez ce que c'eſt que
l'yueſſe

l'yureffe d'esprit, qui n'est autre chose que l'effet de la bonne conscience & de la veritable joye; & que l'on peut aussi nommer la paix & le repos du cœur, & le sommeil d'une contemplation extremement douce. Si vne fois je vous auois donné entrée dans cette caue delicieuse, vous ne pourriez jamais perdre le goust de son vin friand; vostre soif n'en seroit jamais estâchée, & plus vous gousteriez de ce breuuaige excellent, plus vous auriez enuie d'en gouster. Mais personne ne peut estre introduit dans ce lieu de delices, si je ne luy suis extremement cher, si je ne fay tous ses desirs, & s'il ne me prefere à ce qu'il y a de plus precieux dans le monde. Qui que ce soit n'y peut entrer, si je ne luy suis tout en toutes choses, s'il ne fait paroistre qu'il ne connoist pas de consolation hors de moy, & ne se juge en mesme temps indigne de mes consolations; estâ-

B.

mant que je luy fais vne injure de luy donner des consolations sensibles, & faisant paroistre la mesme egalité d'esprit dās les disgraces & les faueurs; si, dis-je, il ne fait voir que ce luy est vn supplice de ce réjouir hors de ma presence; s'il ne me fait le dépositaire de son esprit & de toutes ses pensées, en sorte qu'il ne se repose qu'en moy seul.

Tous ceux qui se comportent de la sorte, je les appelle mes amis & mes eslūs, je frape avec liberté à la porte de leur cœur, & j'y entre avec vne liberté pareille; je me presente deuant eux avec joye, & leur reuele mes secrets. Ce n'est pourtant pas ma coustume de les visiter d'une mesme sorte; mais j'excite en chacun d'eux les mouuemens qui ont plus de rapport à leur deuotion & à leur amour. Par fois je me glisse jusques dans leur cœur tout couuert de playes, tout nū, & tout déchiré de coups; & pour donner à

leur amour des consolations plus grandes, je souffre qu'ils touchent mes playes, qu'ils les lauent, qu'ils les essuyent, qu'ils les baissent, & qu'ils les réchauffent de leur haleine. Et bien que cette deuotion, estant inouye aux amans du siec. e, leur paroisse ridicule, elle ne laisse pas de m'estre bien agreable, & fort vtile à ceux qui la pratiquent, parce qu'alors ne me ressouuenât plus des pechez de mon espouse, ny des douleurs que j'ay souffertes pour les effacer j'applique tout mon esprit à esclairer le sien, & à le combler de toutes les consolations imaginables.

Durant ces visites, encore que je n'aye besoin de personne, j'estime toutesfois gagner beaucoup, quand je rencontre en mon espouse, vne fidelité si grande, que non seulement je luy suis plus cher que toutes choses, mais encore plus que soy-mesme. Mais d'autât plus que

la fidelité m'est agreable, d'autant plus l'ingratitude m'est odieuse, & je puis dire qu'elle me déplaist plus que toute les choses du monde. Car c'est elle qui renouuele, autant qu'il luy est possible, les douleurs de ma passion, & les angoisses de mon ame, lors que je me vois frustré du fruit de mon trauail, j'entends de cette immense charité qui m'a fait verser pour les hommes, jusques à la derniere goutte de mon Sang.

C'est pourquoy dans vos afflictions soit exterieures, soit interieures, vous ne deuez point auoir recours à de petites consolations temporelles : mais dans toutes vos tribulations, vous deuez recourir droit à moy, & me représenter vostre douleur, vo⁹ en plaindre à moy & non pas aux hommes, puis qu'ils ne vous sçauroient donner que des paroles. Si vous auez vn Directeur, ou vn Confesseur capable, je n'empesche pas que vous ne le consul-

tiez là-dessus; mais je vous aduertis de luy découurir tous les secrets de vostre cœur, & de vous conduire par son conseil en de semblables rencontres, & non pas pour satisfaire à vostre passion, & à vostre impatience, non plus que pour rechercher vn soulagemēt exterior, ou pour publier aux autres vos souffrances, avec quelque espeece de vanité. Dites - moy donc sans bruit & dans le silence, les plaintes que vous auriez dessein de faire aux hommes; remettez-moy le soin de vostre propre personne, & generalement de tout ce qui vous regarde; viuez en liberté & sans souci; enfin abandonnez vous absolument à moy, & alors vous rencontrerez vne bonne paix & vn veritable repos, bien que le plus souuent ce soit par des voyes que vous n' auez, ny préueuës ny recherchées. Alors, dis-je, vostre consolation sera parfaite, puisque venant de moy, elle

22 *N. S. Jhesus-Christ*
aura le pouuoir de rendre vostre
volonté du tout conforme à la
mienne.

Si vous sçauiez par vostre pro-
pre experience , & si vous vous
estiez accoustumée dans toutes vos
afflictions de ne jeter les yeux que
sur moy , de ne recourir qu'à moy,
de n'esperer longuemét qu'en moy,
de ne vous appuyer que sur moy ;
& si en mesme temps vous pouuiez
comprendre que c'est avec vn
cœur vrayment paternel & tout
bruslant d'amour pour vous , que
je vous enuoye ces aduersités pour
en faire bon vsage, vous iriez au de-
uant de celles qui se rencontreroiét
deuant vous , vous les receuriez
avec allegresse , & en feriez plus
d'estat que de toute les joyes & les
consolations , mesmes spirituelles.

Et quand il n'arrieroit aucune,
vtilité à l'esprit de toutes ces peines
il luy suffiroit, pour deuenir joyeux
& satisfait, de reconnoistre que ma

volonté s'accomplit en luy. Car vne ame qui m'est fidele receura toûjours plus de consolation de l'accomplissement de ma volonté, que de son vtilité propre, si toute-fois ma volonté peut s'accomplir dans vne ame sans luy estre beaucoup vtile & profitable.

Ce n'est pas vn petit aduantage pour conseruer la paix & la tranquillité de vostre cœur, parmy les aduersités, que d'auoir continuellement deuant vos yeux les actions de ma vie, & mes souffrances, & d'en porter par tout au milieu de vous, vne image viue & presente: Car si cette image s'imprime dans vous, elle conuertira en douceur, toutes sortes d'amertumes. Meditez-donc toûjours sur ma passion, & me demandez sans cesse par de grands gemissemens la grace de le pouuoir faire avec fruit, afin que je graue mes playes, & le souuenir de ma passion

si puissamment & si efficacement sur vostre cœur, qu'en tout lieu, & en tout temps, vous conceuiez vne compassion tres-grande de me voir crucifié : De sorte que cette image efface de vostre cœur, toutes les autres images.

Si quittant de la sorte les choses exterieures pour les interieures, vous rentriez dans vous-mesmes, & y establiez vostre demeure ; si vous me regardiez attaché à la Croix au milieu de vous, & consideriez toutes mes douleurs ; si vous me voyiez remply d'amertume & accablé de tourmens ; & pour comble de mes peines, si me voyant priué de toutes sortes de consolations de la part de mon Pere, vous entendiez que je luy fisse mes plaintes en cette sorte : *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoy m'avez-vous delais-*
sé ; Vous trouuant sans doute eschauffée par la forte efficace de ma passion, vous conceuriez sur l'heure
 le

le desir de m'imiter, de souffrir pour l'amour de moy , & de me seruir sans aucun interest , c'est à dire , en preferant le mespris & le delaissement aux consolations sensibles.

Ceux qui me seruent dans cet esprit , qui s'vnissent à moy par la seule charité , & qui n'ont point d'autre intention en perseuerât dās cet attachement des-interessé , que celle de me plaire , de me garder fidelité , & de me donner sur eux vn absolu pouuoir ; ceux-là sont mes veritables eslus & les plus fideles de tous mes amis. Aussi en quelque secheresse & desolation qu'ils semblent estre , de quelques tentations qu'ils paroissent accablés , & mesme lors que l'on croit que je les rejette de ma compagnie , & que je les abandonne ; c'est pour lors qu'ils m'appartiennent à meilleur titre , parce qu'alors ils combattent pour moy à leurs despens , & sans receuoir de solde , & ne me quittent pas

C

mesme quand je les mal-traitte , & quand je les frappe. Mais je ne les laisse pas toujourns dans cet abandonnement ; car comme ils se sont dépouillez, de toutes leurs affectiõs, & ont renoncé à tous leurs desirs; pour l'amour de moy; comme ils se sont quitté, en toute maniere, pour se donner entierement à moy, & se soumettre à toutes mes volontés: je ne sçauois aussi m'empescher de me respandre moy-mesme au milieu de leurs ames jusques à les combler de mes faueurs, & jusques à y entretenir de telle sorte le feu de mon amour qu'elles paroissent non seulement remplies ; mais mesme possédée de ma consolation, qui est tres-pure, & cent fois plus douce que celle du monde qu'ils ont mesprisée.

Comme je l'ay dit souuent & ne cesse de le redire, cela ne se peut cõprendre par ceux qui cherchent ou qui reçoient d'autres consola-

tions que les miennes ; parce que ma consolation est si delicate que je ne la puis donner à ceux qui en admettent d'estrangeres, avec lesquelles elle est incompatible. D'ailleurs elle est aussi extremement pure , ce qui fait qu'elle ne sçauroit souffrir la compagnie de celles qui viennent de la part des hommes, qui sont des creatures comme vous.

Mais à quel propos rebattre tant de fois la mesme chose ? C'est afin que vous deueniez plus prudente, plus vigilante, plus circonspecte. C'est pour vous empescher de vous laisser prédre aux sales plaisirs de la terre, & de me mettre en oubly, moy qui ne puis vous oublier, bien que je n'aye aucun besoin de vous & que vostre salut dépende de moy.

Je desire que vous soyez avec moy, & que vous jouÿssiez en ma compagnie d'une felicité pleine & entiere. Mais pourquoy me direz-vous, pouuant me gratifier perpe-

tuellement des mesmes faueurs, ne le faites vous pas? C'est certes pour vostre bien que j'en vse de la sorte, afin que vous croissiez en vertus, & pour vous rendre digne d'une plus grande gloire. Car à chaque moment vous pouuez croistre & deuenir plus riche en merites, par le moyen de ma Grace.

Cela estant ainsi, ne vous semble-t'il point que ceux-là sont bien fous & bien dignes de compassion, qui non seulement n'employent pas en mon honneur, ou à leur interest particulier, le precieux temps de la Grace, mais qui pour comble de leur plus grande damnation, employent ces precieux momens à vlure mal?

Pleust à Dieu, que vous sceussiez combien vous pourriez croistre spirituellement, & combien vous pourriez meriter de ma Grace à quelque heure que ce soit! D'ailleurs si vous coñoissiez bien le

prix du temps, & combien sa perte est criminelle, vous l'observeriez, sans doute, avec plus de soin que vous ne faites, de peur, qu'il ne se passast inutilement, & qu'il ne s'escoulast sans aucun fruit. Le matin à Soleil leuant vous ressentiriez en vous-mesme vne nouvelle joye, en consideration du prest que je vous fais de ce jour, & de ce nouvel espace de temps que je vous donne, pour l'employet à me seruir, & à me rendre le culte que vous me deuez. Meditez d'oc là dessus à toute heure, & vous dites à vous-mesme; le Seigneur qui me gratifie de son amour, me donne encore cette heure & ce moment, & a prolongé ma vie jusqu'aujourd'huy, afin que, pour le moins de cet instant je commence de me conuertir tout à fait à luy, & que je tasche de luy plaire.

Faites en sorte, ma fille, qu'il vous paroisse toûjours que vous ne faites que commencer, & mesprisez

ce que vous avez fait cy - devant
comme si vous n'auiez rien fait.
Quelque occasion , quelque occu-
pation , quelque loisir ou quel-
qu'autre sujet qui se presente , son-
gez comme vous le pourrez faire
tourner à ma gloire , & seruir à l'a-
uancement de vostre salut.

Mais c'est assés parlé de cela , car
jusques icy je vous ay suffisamment
exhorté à vous éloigner de ces cho-
ses vaines : Je vous ay excité au-
tant que j'ay pû à leur fermer la
porte de vos sens , à rappeler vostre
esprit , & à retourner à moy. Il re-
ste seulement que j'adjouste à ces
instructions vne regle pour viure
chrestienement , laquelle je sçay
que vo⁹ auez desirée plusieurs fois,
puis que je vous en ay inspiré moy-
mesme le desir. Car jusques à cette
heure, vous n'avez point perdu cet-
te pudeur que j'approuue , par le
moyen de laquelle vous rougissez
lors que l'on vous reproche vos foi-

blesſes, vos chûtes, vos erreurs, & vos negligences, & teſmoignez beaucoup de douleur, de ce que vous auez vſurpé ſi long-temps & indignement meſme, le nom de mon eſpouſe. Mais comme je vois que vous auez enuie de rentrer en mes bonnes graces, je vous puis auſſi aſſeurer que c'eſt là le plus grand de tous mes deſirs.

En eſſet, je n'ay point de plus grâde-joye, parmy les hommes, que de voir retourner en ma grace toutes ſortes de pecheurs. Je vous laiſſe à penſer apres cela, ſi je n'ay pas grâd deſir de rappeler mon eſpouſe, lors que je voy qu'elle s'égaré dans des chemins faſcheux & difficiles? Oüy, j'ay pour vous des deſirs ſi violés que je ne deſdaigne pas de vous preſcrire moy-meſme le chemin que vous deuez tenir à l'auenir ſi vous auez deſſein de me ſuiure. Venez donc à moy, ma chere Eſpouſe, venez me preparer vne nou-

32 N. S. Iesus-Christ
uelle joye par vostre retour.

REIGLE POUR VIVRE
selon l'Esprit.

A Cette heure que je connoy, ma fille, que vous cōmencez de prester l'oreille avec application d'esprit, je continueray de vous dire les choses qui vous manquent. Escoutez-moy donc, je vous prie, avec perseuerance, & retournez à moy si pleinement, que je vous trouue preste à m'obeir en toutes choses. Reuestez-vous d'un nouuel esprit, & apprenez ce que je desire de vous. Lors que vous ne pouuez rien faire de vous mesme, ayez recours à l'Oraison: Demandez par vos prieres tout ce qui vous est necessaire. Dites avec le Psalmiste, *Seigneur, deliurez moy de mes ennemis, je me suis mis sous vostre protection: puis que vous estes mon Pert, apprenez-moy à faire vostre volonté. Mon*

Seigneur & mon Dieu ne me delaissez pas, ne vous esloignez point de moy, & ne me traittez pas avec mespris, puis que vous estes mon Sauueur. Dieu qui estes l' Auteur de mon salut, Seigneur soyez toujours prest à me secourir. Voila que je desire de retourner à vous, tirez moy apres vous, & ne permettez pas que je me separe, ou que je me destourne de vous à l' auenir.

Ma fille, escoutez maintenant ce que j'auois commandé, il y a déjà long-temps, à quelqu'vn de mes seruiteurs, & receuez de moy le mesme commandement avec resolution de l'observer. Voicy ce que je luy disois :

*Ayez le cœur contrit, humble,
doux & content,*

Et demeurez dans le silence.

Ne prenez pas garde si ces vers sont des plus acheués ; je ne les ay point fait pour contenter vos oreilles, mais pour seruir de medecine à

34 *M. S. Iesus-Christ*
la maladie de vostre ame. Je vous
dis donc la mesme chose que je di-
sois à celuy qui desiroit de me ser-
uir.

*Ayez le cœur contrit, humble, doux
& content,*

& demeurez dans le silence.

I'ay ramassé sommairement, dans
ces deux vers, tout ce qui vous est
nécessaire; afin que vous puissiez le
retenir avec plus de facilité, en re-
pétant souuent la mesme chose. Je
desire donc que vous ayez soin d'ac-
querir vne sainte componction, &
que vous conuerriez sans cesse in-
terieurement, afin qu'estant deta-
chée de toutes sortes d'objets, vous
vous recueilliez en vous-mesme, &
demeuriez avec vous. Je veux
non seulement que vostre bouche
ne prononce point des paroles des-
honestes, mais que vostre cœur
mesme ne conçoie jamais de sales
pensées. I'entends aussi qu'en tou-
te sorte de conuersation vous prati-

quiez l'humilité & la douceur; que vous foyez toûjours benigne, & paroissiez deuant toutes sortes de personnes, avec vn visage tranquile & remplý de serenité.

Commencez donc cette vie spirituelle, par vn seuer examẽ de vostre vie passée, & regardez jusques au plus profond de vostre cœur, pour reconnoistre ce qui me desplaist dans vous; afin que vous en esloignant & vous en corrigeant, ma Grace y voulant entrer, n'y rencontre aucun obstacle. Examinez non seulement la qualité, mais encore la source de vos tentations; & opposez aux plus fortes & aux plus frequentes, vne resístãce plus grande & plus vigoureuse. Lors que vous experimentez que vous estes trop foible, ayez recours à des remedes plus puissans. Euitez les occasions, cõme vn scandale, quand vous reconnoissez qu'elles vous portent au peché, ou qu'elles vous

empeschement de faire tout le fruit dont vous estes capable.

Comme vous estes obligée de faire toûjours en sorte de ne vous attacher qu'à moy seul, & de m'offrir continuellement vostre cœur, vous devez tascher de le nettoyer de toute amour desordonnée des creatures & de tout commerce avec le monde ; afin que par ce moyen, vous me l'offriez pur & libre. Car c'est pour cela que je vous exhorte à demeurer sans cesse dans l'exercice de la componction & du repentir de vos fautes, afin que cet exercice soit comme vostre sauue-garde au milieu de vous. Je vous declare toutefois, que vous n'obtiendrez jamais le don de componction, si vous n'avez vn esprit recueilly, non plus que vous ne sçauriez acquerir cette recollection spirituelle, si vous ne menez vne vie retirée & toute interieure. Veillez donc sur les vices qui vous font la guerre, obser-

uez vos concupiscences, & vos mauuaises inclinations; poursuiuez les à outrance, & sans vous lasser; enfin tafchez de mourir à vos desirs desordonnés, & à toutes vos affections illegitimes.

Plusieurs se plaignent d'estre mal propres à la vie spirituelle, & à la contemplation; mais ils n'en doiuent accuser que leur paresse & leur negligence; ne voulant faire aucune violence pour dépouïller le vieil homme, & mourir à leurs passions & à leurs concupiscences, qu'ils fomentent au contraire, en les flattant & en les caressant. Ce qui fait que cachant dans eux-mesme ce qu'il en deuroient chasser, ils portent touïjours avec eux vn penible & fascheux fardeau.

Pour vous, si vous desirez de me posseder, ne faites ny paix ny tréue avec les vices. Retranchez dans vous les distractions, & les soins & toutes sortes d'occupations vaines

38 *N. S. I. C. à l'Âme deuote.*
& inutiles, & generalement tout ce
qui ne peut contribuer à vostre
bien spirituel & veritable. Afin
donc que toute seule vous ne vous
entretenez qu'avec moy seul, ne
bandez jamais vostre esprit, & ne
l'appliquez jamais à quoy que ce
soit, si ce n'est pour mon honneur,
& pour l'vtilité de vostre pro-
chain.

F I N.

A P P R O B A T I O N .

NOUS sous-signés Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris & Société de Sorbonne , Certifions que nous auons leu vn petit liure intitulé , *Recueil de quelques Traitez de Deuotion*, qui contient vn *Discours en forme de Lettre de Nostre Seigneur IESVS-CHRIST à l'Âme deuote*, traduit du Latin de Lansbergius, vn *Excellent Discours touchât l'education des enfans*, & sur le sujet de la penitence traduit du Grec de S. Chrysostome, vne *Profession de foy & protestation de viure Chrestienement*, les *Ceremonies*, & *promesses ou obligations du Baptesme*, & deux *Sermons traduits du Latin de S. Bernard*, l'vn sur ces paroles de l'Euangile, *Maria Magdalene, Maria Iacobi & Salome emerunt aromata*, &c. & l'autre sur les sept apparitions de Nostre Seigneur. Dans lequel nous n'auons rien trouué qui soit contraire à la foy Catholique, ny aux bonnes mœurs. D O N N É en Sorbonne ce dix-neufiéme Nouembre mil six cens cinquante.

H. DV HAMBEL Curé
ind. de S. Mederic.

FEYDEAU.

QVERAS.

DES-CHASTEVAUX.

Extrait du Priuile du Roy.

PAR Grace & Priuilege du Roy, il est permis au sieur F. M. de faire imprimer, vendre & debiter par tel Imprimeur ou Libraire qu'il vouldra choisir, *Les Diuerses Traductions des ouurages des Saints Peres & Auteurs Ecclesiastiques*; Et par les mesmes Lettres defenes sont faites à tous Marchands Libraires & Imprimeurs, autres, d'imprimer ou faire imprimer vendre, ny debiter lesdites *Traductions* en quelques sortes que ce soit, sinon du contentement dudit sieur F. M. Et ce durant le temps de dix ans entiers à peine de trois mil liures d'amende & de confiscation de tous les Exemplaires contrefaits, comme le contient plus amplement ledit Priuilege. DONNÉ à Paris le 8. Nouembre 1650. Signé, Par le Roy en son Conseil, **CONRART.** Et seellé.

-Ledit Sieur M. F. a transporté son droit de Priuilege à Charles Savreux, Marchand Libraire & Relieur ordinaire du Chapitre de l'Eglise de Paris, pour en jouir par luy le temps y porté, pour les Traittez contenus en l'Approbation du 19. Nouembre 1650 seulement, suiuant l'accord fait entre eux le 28. Mars 1651.

Acheué d'imprimer pour la premiere fois le 4. jour d'Avril 1651.

Les exemplaires ont esté fournis.

A D V I S
D E
C O N D V I T E
C H R E S T I E N N E,
A Q U E L Q U E
personne particuliere.



*ADVIS DE CONDVITE
Chrestienne à quelque personne
particuliere.*

PResupposé ce que Dieu a fait en vous & ce à quoy il semble vous appeller. Je croy que nous aurons besoin de vous conduire de la sorte.

I.

Ne changez rien de vous-mesme en vostre estat qui est de Dieu sans doute, puis qu'il est d'obligation naturelle & surnaturelle; estat de charité; estat de soy-mesme humble, humiliant bien fort la nature & l'esprit propre, desireux de repos, fuyant ce qui est penible; estat occupant & fournissant mille sujets de mortification & de victoire de soy-mesme; mais attédez paisiblement de Dieu qu'il fasse de vous sa volonté, & vous mette s'il veut en vn autre estat par les voyes de sa Prouidence, vous tenant,

quant est de vous, en esprit d'enfant bien sujet sous sa conduite.

I I.

Prenez vostre estat & les occupations qui le suivent de la main & volonté de Dieu, vous conformant à toutes les petites afflictions soit intérieures, soit extérieures qu'il vous y faudra subir, humiliations, besoin, détachement, distractions, embarras, & tracas d'affaires & choses semblables, voyant tout venir, pour ce que Dieu veut qu'il vous vienne, & le prenant puis qu'il vous le donne, sçachant bien que tout cela est plein de Dieu s'il est bien pris.

I I I.

Tachez nonobstant vos grands divertissemens de tenir vostre cœur vn peu recueilly, & vostre esprit le plus élevé & vny que vous pourrez; non pas avec effort & gehenne, mais par doux souvenir & veüe de luy; par commerce & oraison d'esprit de temps en temps durant le jour, mesme

pendant vostre trauail ; allant ou venant, à la Messe ou ailleurs, sans vous charger par trop de pratiques extérieures, que vostre estat ne peut porter, mais par retour de cœur à Dieu, par soumission sous luy, exposition à luy & abandonnement à son amour, sur tout apprenez à vous vnir & le goûter ; quand il arriue qu'il vous touche & éleue à soy par pensée, sentiment, & autre grace qu'il vous donne en esprit, soit aux communions, soit à la lecture, soit au sermon, soit en vos œuures : Car il importe de ne pas laisser passer ainsi l'esprit de Dieu sans s'y arrester & se laisser aller à ses effets.

I V.

Renoncez beaucoup à vous - mesme, à vostre propre volonté, & mortifiez plus vostre esprit que vostre corps : quoy qu'il faut aussi mortifier le corps & les sens : Ainsi prenez bien garde à prendre bien ardemment & cherement toutes les occasions qui

A iij

vous en peuvent arriuer, comme de mépris, de souffrance d'autrui, de soumission à moindre que vous, de pauureté, de confusion, buef de toute sorte de mort, & de renoncement à vous-mesme: Abbattant tout esprit d'orgueil, suffisance, & ressentiment, d'impatience, de colere, de propre satisfaction & plaisir, taschant de deuenir vn agneau, vn enfant, vne creature de **I E S V S - C H R I S T** & de sa grace; & embrassant pour cela les occasions qui vous peuvent faire deuenir tel.

V.

Pour les mortifications du corps, prenez garde que vous ne les preniez indiscretement; que ce soit donc avec moderation, par esprit d'amour & soumission à Dieu, vnion à **I E S V S - C H R I S T** souffrant, sur tout avec humilité, & la pureté qu'il faut, prenât garde que rien de deregulé, & de contraire à cela ne s'y mesle; sur tout abbatez fort l'esprit, mourez

Chrestienne.

9

fort au monde, éleuez fort le cœur à Dieu, & vous verrez que le corps viendra bien docile. C'est vne autre forte de grande penitence que de ne donner pas aux sens tous les plaisirs licites qu'ils cherchent; C'est estre mort au monde & à tout propre plaisir, & c'est vne grande penitence.

V I.

Prenez garde à ne vous troubler point dans les voyes de Dieu des peines qui vous y peuuent arriuer; par exemple des distractions, desolations & ariditez en vos oraisons, mesme communions & autres exercices; faites bien vos petits essais afin de trouver Dieu, vous exposant doucement à luy en vostre neant, appliquant vôtre esprit à quelque pensée, lors qu'il n'en vient pas qui vous occupe afin de vous y élever. Mais si vos petits essais ne reüssissent point tenez-vous là deuant Dieu en grande humiliation & souffrance, voyant ce que vous estes, combien impuissant & pauvre;

conformez-vous à la volonté de Dieu en vostre estat, aussi content en vostre aridité qu'un autre dans sa consolation, sachant bien que la deuotion sensible ne depend pas de vous, & que vous ne la meritez pas; en portant volontiers cette priuation, puisque Dieu le veut. Ne vous troublez non plus de vos tentations & troubles, tristesse, remords & pensées soit impures soit iniques, soit d'autres, soit de vous, qui vous peuvent attaquer. Il faut sentir les peines & miseres des pechez puisque nous auons esté & sommes creatures pecheresses. Or telles tentations ne sont pas de petites peines; il faut estre éprooué en nostre amour de Dieu s'il est pur & ferme, il faut souffrir avec I E S U S C H R I S T les angoisses & amertumes interieures. Or ces tentations nous affligent; mais aussi elles nous apprenent comme il faut estre humilié & faire penitence aussi bien en l'esprit comme au corps; elles nous

humilient plus que tout le reste ; c'est pourquoy foyons - en contens selon Dieu & son vouloir. Detournez - vous tant que vous pourrez de s objets & occasions de telles tentations si vous pouvés ; au moins ne les recherchez pas, quand vous les aurez ; rejetez - les si vous pouvez en vous destournant de leur veü & souuenir, en appliquât vostre pensée à autre chose ; vous diuertissant au dehors en tracas, ou entretien , lecture ou trauail ; & si vous voyez qu'elles continuent souffrez - le en ne voulât pas vous en deffaire, puis - que Dieu le veut, en criant de cœur & comme estant marry interieurement, non de la peine que vous auez & de la souffrance qu'elles vous causent , car cette souffrance doit estre acceptée ; mais du mal contraire à Dieu qu'elles vous suggerent , contentez - vous de voir que cela vous fasse peine , & qu'au fonds vostre cœur voudroit bien en estre deliuré ; que ce fonds d'esprit crie , & ne vicille rien qui

8. *Aduis de conduite*

deplaise à Dieu souffrant beaucoup en ces choses, tels témoignages sont marques infailibles de n'y adherer pas : Et estant ainsi ne craignez rien, fortifiez - vous contre toutes tentations, quelques enormes qu'elles puissent estre ; & quelque long - temps qu'elles durent, quelque tristesse qu'elles causent ou scrupule, ou abbatement, ou angoisse. Ne vous troublez pas, ne vous embrouillez pas trop pour voir d'où elles viennent, ou si vous y avez adheré ; ne raisonnez point dessus ; ne cherchez - point la propre satisfaction de la paix sensible, mais humiliez - vous & voyez premierement vostre propre fonds & misere, prenez - en sujet de vous aneantir & vous desier de vous - mesme, de vous éleuer & abandonner à Dieu, de laisser tout à son jugement & conduite, & de vous conformer à toutes ses voyes. Tenez bon & sçachez qu'on vient mieux about de toutes les tentations en les mesprisant, passant

fortement, & allant avant sans s'y arrester ou en tenir conte, & en les souffrant deuant Dieu; que disputant & se roidissant contre avec effort & peine.

VII.

Pour vous dire un mot de l'oraison, je vous la conseille fort naïue & simple, & toute telle que l'esprit de Dieu en vous le voudra faire: Ainsi vous mettant deuant Dieu, s'il arrive que sa pensée ou presence vous frappe, qu'il vous donne quelque sentiment qui vous élue ou touche & mette en deuotion, ou en adoration & aneantissement, en offre de vous à luy, en son amour doucement sensible, laissez vous y aller volontiers, & receuez-y, sentez-y, pensez-y, & y faites ce que vous donnera la grace de sentir & faire. Voilà la meilleure oraison qui nous puisse arrêter; que si Dieu ne nous prend pas, ny élue pas, ne pretendez pour cela le forcer, car cela ne se peut, mais douce-

ment exposez-vous à sa veuë, aneantissez-vous deuant luy, seruez-vous à la bonne heure ou de quelque pensée de Dieu, de ses grandeurs, de sa bonté ou amour; ou de quelque pensée de **I E S U S - C H R I S T** & de ses mysteres, sur tout de celuy qui se celebrera ce jour-là ou du saint Sacrement, ou des paroles qu'il a dites, ou d'une petite esleuation à Dieu; ou enfin de ce que vous verrez vostre cœur plus disposé & enclin, afin par là de tascher de vous vnir avec Dieu; & si cela reüssit, allez, plongez-vous en Dieu comme vn poisson dans la mer; goustez-le comme vn enfant fait son pain; regardez-le en l'adorant & aimant comme font les Anges; bref occupez-vous en Dieu comme il vous donnera la grace de le faire; que si rien ne vous satisfait souffrez vostre abbatement, attendez Dieu en patience, deuorez toutes vos distractiõs, humiliez-vous en vous-mesme sçachant bien que de vous ne peut venir

rien de bon ; vous conformant à la pauvreté que Dieu vous enuoye, conformité qui est vne grande oraison, puis qu'elle est vne grande vnion diuine ; partant gardez - vous bien de ces excez d'indiscretion & d'amour propre ; de ces efforts & bandemens de teste , & desolations en soy - mesme , recherche de deuotion sensible , propre complaisance , mais tout doucement suiuez la voye humble que je vous conseille.

V I I I.

Et enfin je vous recommande fort trois choses , fidelité à Dieu ; renoncement à vous , & entier abandonnement à la volonté de Dieu.

La fidelité à Dieu vous fera rechercher , trouuer , & embrasser en tout la volonté de Dieu ; correspondre à ses desseins sur vous ; vous vnir à luy & par desir & par œuures ; vous fera correspondre à tous ses touchemens intérieurs , & à toutes les voyes extérieures , & à tout estat auquel il

voudra vous mettre, le renoncement de vous-mesme vous fera mortifier l'orgueil, la vanité, & propre volonté, l'impatience, la tristesse d'esprit; des yeux, des oreilles, la rudesse en actions ou paroles, les ressentimens, murmures, desirs ou passions: & au contraire vous fera épouser ces humbles actions, afflictions, mespris, douleur, & tout ce qui est de vertu Chrestienne: & ainsi vous rendra humble, patient, de bonnaire, retenu & moderé.

3. L'abandon divin vous détachera de vous-mesme, de tout propre amour & soucy, d'inquietude de ce que vous ferez & deviendrez, bref de quelque chose que ce soit, biens, parens, amis vanités, respects humains, dire ou jugemens d'autrui, laissez-vous mener tout à l'aveugle ainsi que des enfans entre les mains de Dieu, devenir ce qu'il luy plaira, vous donnant tout à luy, indifferend par tout, confiance ferme en Dieu, perté heureuse en luy,

attente de ses voyes , & tout ce qui comprend cet abandonnement diuin le comble de tout , & le plus parfait denuëment de l'ame , preste à tout ce que Dieu veut, mort, vie, pauvreté, ou richesse, abaissement ou eslevation , douleur ou plaisir; bref toute la creature n'estant plus veritablement à elle , comme en effet elle n'y doit plus estre , mais à Dieu seul à qui elle appartient & dont la volonté pure ne doit estre que la sienne.

Dieu nous vueille par sa grace donner ce vray dépoüillement & abandonnement diuin de nous-mesme & nous fasse tous siens. Ainsi soit-il.

[The page contains extremely faint and illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document. The text is scattered across the page and cannot be transcribed.]